

PREFET DE L'OISE

CABINET DU PREFET

**ARRETE** N° du *01/01/2016*

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2016

Le préfet,  
Officier de la légion d'honneur

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2016 ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet,

**ARRETE**

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur **CARON CHRISTOPHE**  
MAGASINIER, NOVIAL SA, ALBERT  
demeurant à LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST
- Madame **CAUDRON SANDRINE**  
COORDONATEUR, MSA DE PICARDIE, BOVES  
demeurant à THIEULLOY-SAINT-ANTOINE
- Madame **DELIGNY PATRICIA**  
EMPLOYE QUALIFIE, PHILIPPE ROLLAND, SILLY-LE-LONG  
demeurant à SILLY-LE-LONG
- Monsieur **FRESNAIS MICHEL**  
SALARIE AGRICOLE, SCEA LES TILLEULS, ORMOY-LE-DAVIEN  
demeurant à ORMOY-LE-DAVIEN
- Monsieur **LAMARRE MICHEL**  
CHAUFFEUR TRACTORISTE, EARL GHD, CRESSONSACQ  
demeurant à CRESSONSACQ
- Madame **LAVOINE PATRICIA**  
RESPONSABLE DU DEPARTEMENT QUALITE, MSA DE PICARDIE, BOVES  
demeurant à MAIGNELAY-MONTIGNY
- Madame **LELONG AGNES**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à LE FAY-SAINT-QUENTIN

- Madame **LEMAIRE EVELYNE**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à SUZOY
- Monsieur **LEROY VINCENT**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SCEA DES ORMELETS, CLERMONT-LES-FERMES  
demeurant à LONGUEIL-SAINTE-MARIE
- Madame **LESTUVEE MARIE**  
JURISTE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à MUIDORGE
- Monsieur **MALVOISIN BRUNO**  
ATM, ALAIN CORBIERE, AGNETZ  
demeurant à ETOUY
- Madame **MOREL KARINE**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à FONTAINE-LAVAGANNE
- Monsieur **NORTIER JOSE**  
TRACTORISTE, PETIT DOMINIQUE EARL, REMERANGLES  
demeurant à REMERANGLES
- Madame **POULAIN SYLVIE**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à GODENVILLERS
- Monsieur **POURCELET JEAN-LOUIS**  
RESPONSABLE ACTIVITE FABRICATION, NOVIAL SA, ALBERT  
demeurant à LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST
- Monsieur **SALLOT ANTONY**  
CADRE BANCAIRE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à WARLUIS
- Madame **SERRUYS CATHERINE**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à NOVILLERS LES CAILLOUX
- Madame **VAN DE CAUEYE CHARLINE**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à PREVILLERS
- Monsieur **VANDEPUTTE ERIC**  
TECHNICIEN AGRICOLE, PHILIPPE ROLLAND, SILLY-LE-LONG  
demeurant à SILLY-LE-LONG
- Monsieur **ZEMIT OLIVIER**  
MANAGER, SCA NORIAP, LONGUEAU  
demeurant à SAUQUEUSE SAINT LUCIEN

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- Monsieur **BARBIER JACQUES**  
TECHNICIEN AGRICOLE, SCA ACXEL, CHOISY-AU-BAC  
demeurant à NOYON

- Monsieur **CARMENT PHILIPPE**  
BANQUIER, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à GOINCOURT

- Monsieur **CAUX GERARD**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à OROER

- Madame **CREPEL MONIQUE**  
EMPLOYE AGRICOLE, FDSEA OISE, BEAUVAIS  
demeurant à SAINTE-GENEVIEVE

- Madame **CRETE SYLVIE**  
GESTIONNAIRE MSA PICARDIE, MSA DE PICARDIE, BOVES  
demeurant à OROER

- Madame **DE PRIESTERE AGNES**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à THERDONNE

- Monsieur **FLOCH ALAIN**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à JUVIGNIES

- Madame **GALLETI MAGALI**  
SECRETAIRE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à VELENNES

- Monsieur **GOMARIN BRUNO**  
CHARGÉ DE CLIENTELE PROFESSIONNELLE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE,  
BEAUVAIS  
demeurant à TILLE

- Madame **HENRY BRIGITTE**  
DIRECTRICE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à BEAUVAIS

- Monsieur **HERTIER LUC**  
MAGASINIER, GRAP SA, LONGUEAU  
demeurant à PLAINVAL

- Monsieur **LEFEVRE MARC**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST

- Monsieur **LEMAIRE DIDIER**  
CADRE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à BEAUVAIS

- Madame **NOY ELISABETH**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à BEAUVAIS

- Madame **PAQUE SYLVIE**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à SENANTES

- Madame **PETIT NICOLE**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à FROCCOURT

- Monsieur **PLE PIERRE**  
GARDE PARTICULIER, ALAIN CORBIERE, AGNETZ  
demeurant à AGNETZ

- Monsieur **RIGAUT THIERRY**  
CHAUFFEUR DE TRACTEUR, SCA FERME DE BALAGNY, BARBERY  
demeurant à BARBERY

- Monsieur **ROBERT JEAN-PIERRE**  
CHAUFFEUR TRAITER, ALAIN CORBIERE DOMAINE DE LA GARENNE, AGNETZ  
demeurant à AGNETZ

- Monsieur **VINET PIERRE**  
OUVRIER AGRICOLE, SCEA DE MONTPLAISIR, ATTICHY  
demeurant à ATTICHY

- Madame **VISSE DELPHINE**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à CUY-SAINT-FIACRE

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Monsieur **BERNARD FRANCOIS**  
TECHNICIEN, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à GOINCOURT

- Monsieur **BONNEFOY RENE**  
RETRAITE, GROUPEMENT EMPLOYEUR LA NONETTE, BOREST  
demeurant à BOREST

- Madame **DOUAY MARIE**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à FROISSY

- Madame **DUCHESNE BRIGITTE**  
COMPTABLE, ALAIN CORBIERE DOMAINE DE LA GARENNE, AGNETZ  
demeurant à AGNETZ

- Madame **GODEFROY BRIGITTE**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à SENANTES

- Monsieur **HERTIER PATRICK**  
RESPONSABLE DE SILO, GRAP SA, LONGUEAU  
demeurant à LIEUVILLERS

- Monsieur **LAMY MARCEL**  
CHAUFFEUR DE TRACTEUR, SCEA FERME DE MONTAGNY, BARBERY  
demeurant à MONTAGNY-SAINTE-FELICITE

- Madame **LEBEE BERNADETTE**  
RESPONSABLE DE SECTEUR/UNITE GESTION PSSP, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bagnolet  
demeurant à VERDEREL-LES-SAUQUEUSE
- Monsieur **LEDUC BERNARD**  
JOURNALISTE, OISE AGRICOLE, BEAUVAIS  
demeurant à BLACOURT
- Madame **LHOMME NANCY**  
SECRETAIRE, GRAP SA, LONGUEAU  
demeurant à LE PLOYRON
- Madame **MAUMENE CLAIRE**  
SECRETAIRE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à BEAUVAIS
- Monsieur **RAULIN JEAN-PIERRE**  
OPERATEUR RECEPTION CONDITIONNEMENT ET EXPEDITION, TEREOS FRANCE  
ETABLISSEMENT BUCY, BUCY-LE-LONG  
demeurant à MOULIN-SOUS-TOUVENT
- Monsieur **TETARD JEAN**  
OUVRIER QUALIFIE, EARL DECHILLY, COURCELLES-EPAVELLES  
demeurant à DOMPIERRE
- Monsieur **WALLET PASCAL**  
SALARIE AGRICOLE, GROUPEMENT EMPLOYEUR LA NONETTE, BOREST  
demeurant à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
- Monsieur **ZAMBONINI PATRICE**  
COMPTABLE, AS60 AGC, BEAUVAIS  
demeurant à CATHILLON-FUMECHON

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Madame **BATRANCOURT BERNADETTE**  
ADJOINT RESPONSABLE ADY, TEREOS COPRODUITS, LILLE  
demeurant à LE PLESSIS-BRION
- Madame **BAUDIN BRIGITTE**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE  
CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN  
demeurant à ESTREES-SAINT-DENIS
- Madame **BEAUDOUX CLAUDINE**  
CHARGE D'ETUDES, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bagnolet  
demeurant à ORRY-LA-VILLE
- Madame **BLANPAIN MARILYN**  
RESPONSABLE UNITE, Groupe AGRICA, Paris  
demeurant à LAMORLAYE
- Madame **CARON MARIE-THERESE**  
EMPLOYEE DE BUREAU, MSA DE PICARDIE, BOVES  
demeurant à MILLY-SUR-THERAIN

- Monsieur **DELILLE JEAN-PAUL**  
PREPOSE EXPEDITION SUCRE, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE  
CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN  
demeurant à ESTREES-SAINT-DENIS
- Madame **DENAIN MURIELLE**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à BRESLES
- Madame **FUCHE NADINE**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à WARIJUIS
- Madame **GRESSIER FRANCOISE**  
RESPONSABLE DE SECTEUR, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bagnolet  
demeurant à AVILLY-SAINT-LEONARD
- Monsieur **HENRIST GERARD**  
TRACTORISTE, SCEA FONTENEIL, VEZ  
demeurant à VAUCIENNES
- Monsieur **LESUR JOSEPH**  
RESPONSABLE AGRICOLE, MOQUET SCEA SAINT PIERRE, BARON  
demeurant à BARON
- Madame **MEZAIR MARIE-AGNES**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à BEAUVAIS
- Madame **NIQUET BRIGITTE**  
GESTIONNAIRE, MSA DE PICARDIE, BOVES  
demeurant à FOUQUEROLLES
- Monsieur **PANNIER JEAN-NOEL**  
MECANICIEN, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE CHEVRIERES, LA CROIX-  
SAINT-OUEN  
demeurant à CHEVRIERES
- Monsieur **PATTEEUW RAYMOND**  
CHAUFFEUR DE TRACTEUR, SOCIETE CIVILE DE LA FERME DES HAIES, SAINT-  
MAXIMIN  
demeurant à MONCHY-SAINT-ELOI
- Madame **PINCEMAILLE MARIA**  
EMPLOYEE AGRICOLE, SCEA FERME DE MONTAGNY, BARBERY  
demeurant à RUILLY
- Madame **PINCHON ANNICK**  
CADRE REponsable, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à BEAUVAIS
- Monsieur **SOMMADOSSI ALAIN**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à LE MONT-SAINT-ADRIEN
- Madame **SOREE LISE-LOUISE**  
CONSEILLER PARTICULIER, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à JANVILLE



## ARRETE N° 01212016

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2016

Le Préfet de l'Oise  
Officier de la Légion d'honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet,

### ARRETE :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur **ACHITE HENNI SEBASTIEN**  
EBOUEUR, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION DE LA PROPRIETE ET DE L'EAU, demeurant à BACQUEL.
- Monsieur **AGAR PATRICK**  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS, demeurant à LORMAISON.
- Monsieur **AGATHE YVON**  
OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIE, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à MONTATAIRE.
- Madame **ALEXANDRE CAROLE**  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS, demeurant à SAINT-GERMER-DE-FLY.
- Madame **ALIN LYDIE**  
ANIMATRICE SOCIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LOUEUSE.
- Monsieur **AMZIANE MOHAMMED SAID**  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.
- Madame **AST CORINNE**  
ASSISTANTE MEDICO ADMINISTRATIVE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.
- Monsieur **ATILANO MARIO**  
INFIRMIERE, HOPITAL AVICENNE, demeurant à SILLY-LE-LONG.

Article 5 : Le secrétaire général et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Beauvais, le - 4 DEC. 2015

  
Emmanuel BERTHIER

- Madame ATZERT ROSE-MARIE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE D'OTHIS, demeurant à LE PLESSIS-BELLEVILLE.

- Monsieur AUBERT YVES  
Conseiller municipal, MAIRIE DE MARGNY SUR MATZ, demeurant à MARGNY-SUR-MATZ.

- Monsieur BACLET PASCAL  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame BAGLAN MARIE  
ANIMATEUR, VILLE DE CREIL, demeurant à LEGLANTIERS.

- Madame BAILLET ANNICK  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à CREVECOEUR-LE-GRAND.

- Madame BAQUET CHRISTINE  
MANIPULATRICE RADIO, GHPSO SENLIS, demeurant à ORROUY.

- Madame BARAGLIOLI MAGALI  
ATSEM, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à ANGICOURT.

- Madame BARATTE MARTINE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur BARRE CEDRIC  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SAINT LEU D'ESSERENT, demeurant à MONTATAIRE.

- Monsieur BAUDRY JEAN-MARC  
SERVICE ESPACES VERTS, VILLE DE MERU, demeurant à NEUILLY-EN-THELLE.

- Madame BAYARD JOELLE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à SAINT-MAXIMIN.

- Monsieur BEAUCHAMP PHILIPPE  
PEINTRE, VILLE DE MERU, demeurant à MERU.

- Madame BECU ODILE  
AGENT CHIEF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à PRECY-SUR-OISE.

- Monsieur BEDOUET DAVID  
INFIRMIER, GHPSO, demeurant à COYE-LA-FORET.

- Monsieur BELLANGER EMMANUEL  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame BELLEVILLE VALERIE  
AIDE SOIGNANTE, HOPITAL DE GRANDVILLIERS, demeurant à GRANDVILLIERS.

- Monsieur BENOIST THIERRY  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE LIEUVILLERS, demeurant à LIEUVILLERS.

- Monsieur BERNARDIE PHILIPPE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOYON, demeurant à NOYON.

- Madame BERNARD MONIQUE  
ASSISTANTE MATERNELLE, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame BERQUIER CHRISTIANE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à MERU.

- Monsieur BEURDELEY DANIEL  
Maire, MAIRIE DE LONGUEIL ANNEL, demeurant à LONGUEIL-ANNEL.

- Monsieur BEUVARD PASCAL  
AGENT TECHNIQUE, MAIRIE DE TALMONTIERS, demeurant à TALMONTIERS.

- Madame BLERREAU NATHALIE  
ADJOINT TECHNIQUE TERTIAIRE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BORAN-SUR-OISE.

- Madame BOGNER FABIENNE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE D'AUBERVILLIERS, demeurant à BURY.

- Monsieur BOILLOD EMMANUEL  
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à CREIL.

- Madame BONNAL PATRICIA  
AIDE-SOIGNANT, HOPITAL SAINT LOUIS, demeurant à NOINTEL.

- Madame BONTEMS SEVERINE  
REDACTEUR, MAIRIE DE PONT SAINTE MAXENCE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame BOUCHEZ VERONIQUE  
REDACTEUR PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BAILLY.

- Monsieur BOUDIN BERNARD  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, demeurant à LE MESNIL-EN-THELLE.

- Madame BOUDOIX ISABELLE  
AIDE SOIGNANT, GHPSO SENLIS, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame BOULANGER ANNICK  
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BRAISNES.

- Madame BOURGEOIS PATRICIA  
ADJOINT ADMINISTRATIF, VILLE DE MERU, demeurant à VILLENEUVE-LES-SABLONS.

- Madame BOUVRT CHRISTINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, VILLE DE MERU, demeurant à MERU.

- Madame BOVE MARIE-LAURE  
MANIPULATRICE EN ELECTORADIOLOGIE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à CREVECOEUR-LE-GRAND.

- Madame BOYOT BRIGITTE  
EDUCATRICE SPECIALISEE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à GRANDVILLIERS.

- Madame BRANLANT CRISTELE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIALE, MAIRIE D'HARDIVILLERS, demeurant à HARDIVILLERS.

- Monsieur BRIMEUX PATRICK  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à CREVECOEUR-LE-GRAND.

- Madame BRIQUET GINA  
ATSEM, VILLE DE SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Madame BROGLIO MARIE-JEANNE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à ALLONNE.

- Madame BRUNIAU ISABELLE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame BRUNIAUX MARLENE  
ASSISTANT MATERNELLE, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame BRYLINSKI CATHERINE  
MEDECIN TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à CREIL.

- Monsieur BUNEL LYONEL  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE D'ERQUERY, demeurant à ERQUERY.

- Monsieur BURLOT DAVID  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE PONT SAINTE MAXENCE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Monsieur BUZIN CHRISTOPHE  
MANUTENTIONNAIRE, MAIRIE D'ASNIERES-SUR-SEINE, demeurant à MARGNY-SUR-MATZ.

- Monsieur CAGNON PHILIPPE  
AGENT DE MAITRISE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à NOYERS-SAINT-MARTIN.

- Madame CAMILLERI DOMINIQUE  
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE DE CUIGY EN BRAY, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame CANALS ANNE-MARIE  
ANIMATRICE RESEAU, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN.

- Monsieur CANDELIER MATTHIEU  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à CHANTILLY.

- Monsieur CANDOTTI CHRISTOPHE  
CHEF D'EQUIPE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à GLATIGNY.

- Monsieur CARON-LABLETTE LAURENT  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SAINT LEU D'ESSERENT, demeurant à MOUY.

- Madame CARTA JOSETTE  
RETRAITE, MAIRIE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Madame CAULIEZ VALERIE  
PUERICULTRICE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à NIVILLERS.

- Monsieur CAZIER MAURICE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame CHAILLOU CATHERINE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame CHARLE SANDRINE  
OPQ LINGERE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à FEUQUIERES.

- Monsieur CHARPENTIER PATRICK  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOYON, demeurant à NOYON.

- Monsieur CHATRIOT SYLVAIN  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur CHAUCHON THIERRY  
CHEF D'EQUIPE CONDUCTEUR AUTOMOBILE, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION DE LA PROPRETE ET DE L'EAU, demeurant à AGNETZ.

- Monsieur CHAUMETTE PATRICK  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES, MAIRIE DE CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur CHERFA MOULOUD  
MAITRE OUVRIER, HOPITAL SAINT LOUIS, demeurant à VINEUIL-SAINT-FIRMIN.

- Madame CHESNOT PASCALE  
ISGSA, CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS, demeurant à CHAUMONT-EN-VEXIN.

- Monsieur CHRETIEN PATRICK  
Adjoint au maire, MAIRIE DE LONGUEIL ANNEL, demeurant à LONGUEIL-ANNEL.

- Madame CLAUS SOPHIE  
CONSEILLERE MUNICIPALE, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Monsieur CLERGINET THIERRY  
AGENT DES ROUTES, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à RIBECOURT-DRESLINCOURT.

- Monsieur COCHIN YANN  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame COCQUERET LAURENCE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE CAUFFRY, demeurant à CAUFFRY.

- Madame COLLET CATHERINE  
CHEF DE SERVICE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN.

- Madame COTOT CAROLE  
AGENT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à CUIGY-EN-BRAY.

- Madame COUFFRANT CLAUDINE  
AGENT D'ACCUEIL, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame COUTURE AGNES  
ATSEM, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à LAMORLAYE.

- Madame CREBOIS SOPHIE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur CREPIN PHILIPPE  
AGENT TECHNIQUE, MAIRIE DE TALMONTIERS, demeurant à TALMONTIERS.

- Madame DA COSTA ALICE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à PLAILLY.

- Madame DANTIGNY FRANCOISE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à FRESNOY-LA-RIVIERE.

- Madame DARRAS LYDIE  
COORDINATRICE PMI ET ACTIONS DE SANTE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DA SILVA RAMOS PIGNARD CLAIRE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, SDIS DES YVELINES, demeurant à VILLERS-SAINT-SEPULCRE.

- Madame DAVY PASCALE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur DECOUDUN FRANCIS  
INFIRMIER, GHPSO, demeurant à MELLO.

- Madame DEFROCOURT CHRISTINE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE WARLUIS, demeurant à WARLUIS.

- Monsieur DEGREMONT STEPHANE  
ADJOINT AU PATRIMOINE, VILLE DE CREIL, demeurant à CREIL.

- Madame DEJONGHE MARIE-PAULE  
Conseillère municipale, MAIRIE DE CANNY SUR MATZ, demeurant à CANNY-SUR-MATZ.

- Madame DELAFONTAINE ANNE-CLAIRE  
Maire, MAIRIE DE MOUY, demeurant à MOUY.

- Madame DELAGRAINGE MICHELINE  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, demeurant à LATTAINVILLE.

- Madame DELAHAYE DELPHINE  
ASSISTANT DE DIRECTION, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BERNEUIL-SUR-AISNE.

- Madame DELARCHE KATIA  
ASSISTANTE MEDICO ADMINISTRATIVE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à CRILLON.

- Madame DELARGILLIERE MAGALI  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BERNEUIL-EN-BRAY.

- Madame DELATTRE DANIELLA  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, demeurant à CHAMBLY.

- Monsieur DELAVENNE BERNARD  
Conseiller municipal, MAIRIE DE CANNY SUR MATZ, demeurant à CANNY-SUR-MATZ.

- Madame DELCOURT BEATRICE  
ATSEM, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame DELCOURT NATACHA  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à SERIFONTAINE.

- Madame DELESTRE NADINE  
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Madame DELMOTTE MURIELLE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CCAS DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DELORY CHRISTINE  
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS, demeurant à THERDONNE.

- Madame DEMESSANGE ANNICK  
AGENT TERRITORIAL DES EPLE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BRETIQNY.

- Monsieur DENIS JEAN-LUC  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à AIRION.

- Madame DERISBOURG LEJEUNE GHISSLAINE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à PLAINVAL.

- Madame DESFACHELLES CATHY  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY EN-VALOIS.

- Madame DESTREZ BOTSONT GISELE  
ATSEM, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur DEVACOMAR BERTRAND  
AGENT DE MAITRISE, VILLE DE SENLIS, demeurant à BURY.

- Madame DEVARENNE CHANTAL  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à COYE-LA-FORET.

- Monsieur DEVAUX DIDIER  
AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE, MAIRIE DE MAREST SUR MATZ, demeurant à MAREST-SUR-MATZ.

- Madame DIGNOCOURT CATHERINE  
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE, demeurant à CINQUEUX.

- Madame DINGREVILLE DANIELE  
DGA, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE, demeurant à LE MEUX.

- Madame DOBREMER SOPHIE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Madame DONNEZ LISE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SAINT LEU D'ESSERENT, demeurant à SAINT-LEU-D'ESSERENT.

- Monsieur DOURLENS OLIVIER  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DUBOIS CECILE  
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET  
D'HALATTE, demeurant à LES AGEUX.

- Monsieur DUBOIS DOMINIQUE  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DUBOURG PAOLA  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à  
LIANCOURT-SAINT-PIERRE.

- Madame DUBRAVAC CATHERINE  
AGENT DE FABRICATION UCPR, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame DUCASTELLE KARINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, VILLE DE MERU, demeurant à BORNEL.

- Monsieur DUCLY LAURENT  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à  
PONTPOINT.

- Monsieur DUFEUILLE DOMINIQUE  
CADRE D'EDUCATION, MAIRIE DE LANNOY CUILLERE, demeurant à LANNOY-CUILLERE.

- Monsieur DUHAMEL CHRISTOPHE  
ADJOINT RESPONSABLE DE PRODUCTION, CAISSE DES ECOLES DU 19<sup>EME</sup>, demeurant à  
SENLIS.

- Madame DUMETZ DELPHINE  
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE D'ORRY LA VILLE, demeurant à PONTPOINT.

- Monsieur DUMONT REGIS  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE REMERANGLES, demeurant à REMERANGLES.

- Madame DUPONT VERONIQUE  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, GHPSO, demeurant à SENLIS.

- Monsieur DUVERGNE MARTIAL  
AGENT DE MAITRISE, SDIS DU VAL-D'OISE, demeurant à SAINTE-GENEVIEVE.

- Madame EDON SANDRINE  
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE, MAIRIE DE RIBECOURT DRESLINCOURT, demeurant  
à CAMBRONNE-LES-RIBECOURT.

- Monsieur ENGELEN MICHEL  
Conseiller municipal, MAIRIE DE LONGUEIL ANNEL, demeurant à LONGUEIL-ANNEL.

- Monsieur FABIS ALAIN  
Adjoint au maire, MAIRIE DE FRANCIERES, demeurant à FRANCIERES.

- Monsieur FARAGO ANTONIO  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE NOYON, demeurant à SUZOY.

- Monsieur FAUCHEUX STEPHANE

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY-EN-  
VALOIS.

- Monsieur FINEL EDDY  
POLICIER MUNICIPAL, VILLE DE MERU, demeurant à BEAUMONT-LES-NONAINS.

- Madame FLAMENT CLAUDINE  
SECRETAIRE PMI, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à FOURNIVAL.

- Monsieur FLANDRIN JEAN-RENE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame FLEURY EDWIGE  
AGENT D'ACCUEIL, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur FONSECA ALVES RUI JOSE  
CONSEILLER TERRITORIAL APS, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à ESPAUBOURG.

- Madame FORMOSO SYLVIE  
INFIRMIERE, GHPSO SENLIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Monsieur FOUBERT ARNAUD  
Conseiller municipal, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame FOULON CATHERINE  
INFIRMIERE, GHPSO, demeurant à SENLIS.

- Monsieur FOURDRAINE CLAUDE  
TECHNICIEN PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur FOURNIER PATRICK  
EMPLOYE CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à  
AUNEUIL.

- Madame FRENOT CHRISTINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, VILLE DE MERU, demeurant à LORMAISON.

- Madame GAILLARD VALERIE  
ASSISTANT SOCIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à GENVRY.

- Madame GALLOIS CORINNE  
REDACTEUR, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Monsieur GALLOIS JACQUES  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS, demeurant à  
FLEURY.

- Monsieur GALLOPIN JACQUES  
Adjoint au maire, MAIRIE DE BONVILLERS, demeurant à BONVILLERS.

- Madame GALVIN CHRISTINE  
RESPONSABLE ARCHIVES, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à MOGNEVILLE.

- Madame GARCIA-LEPARLIER VALERIE  
ASSISTANT DE CONSERVATION, MAIRIE DE LIVRY GARGAN, demeurant à ACY-EN-MULTIEN.

- Monsieur GARCIA NAVA JOSE  
AIDE SOIGNANT, HOPITAL SIMONE VEIL, demeurant à NEUILLY-EN-THELLE.

- Madame GAUDEFRY CLAUDINE  
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à NIVILLERS.

- Monsieur GAUDEFRY DOMINIQUE  
EMPLOYE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à ALLONNE.

- Monsieur GAUDIN STEPHANE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE SEUVRAN, demeurant à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

- Madame GAUGAIN NATHALIE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à HAUTEFONTAINE.

- Monsieur GAVELLE JEAN-MICHEL  
CHEF D'EQUIPE TECHNICIEN PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à HERCHIES.

- Madame GEORGER SYLVIE  
AIDE MATERNELLE, MAIRIE D'ASNIERES-SUR-SEINE, demeurant à CREIL.

- Monsieur GERARD DANIEL  
AGENT DE MAITRISE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à ALLONNE.

- Madame GESLAK MARIE-CHRISTINE  
ATSEM, MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE, demeurant à SAINTE-GENEVIEVE.

- Monsieur GILLES THIERRY  
Maire, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LA NEUVILLE-VAULT.

- Monsieur GLANDOR BERNARD  
AIDE SOIGNANT, HOPITAL SAINT LOUIS, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame GODARD DELPHINE  
CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à TROUSSENCOURT.

- Madame GOSENT CLAUDINE  
ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIF, GHPSO, demeurant à SACY-LE-GRAND.

- Madame GOURDEAU COLETTE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE CUISE LA MOTTE, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Madame GRAINDORGE MARTINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à HAUDIVILLERS.

- Monsieur GRATIA SYLVAIN  
INFIRMIER, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL.

- Monsieur GREVIN DAVID  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur GRISON FABRICE  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE PONT SAINTE MAXENCE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame GRIVEL AGNES  
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE D'ACHY, demeurant à ACHY.

- Monsieur GUYOLARD YANNICK  
REDACTEUR PRINCIPAL, MAIRIE DE MOUY, demeurant à BALAGNY-SUR-THERAIN.

- Monsieur GUY PATRICK  
INGENIEUR, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à AUX MARAIS.

- Monsieur HENAULT MICKAEL  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à NOYERS-SAINT-MARTIN.

- Madame HENNEQUIN CORINNE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur HERCE CYRIL  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS, demeurant à JOUY-SOUS-THELLE.

- Madame HERLIN MARIE-LINE  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE RIBECOURT DRESLINCOURT, demeurant à RIBECOURT-DRESLINCOURT.

- Madame HERMAL CHRISTELLE  
REDACTEUR, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à ANGICOURT.

- Madame HERMANS MAGALI  
ADJOINT PATRIMOINE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS, demeurant à LAVERSINES.

- Madame HINAUX SANDRINE  
TECHNICIEN SUPERIEUR, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Madame HOGAN BENEDICTE  
ANIMATEUR TERRITORIAL, MAIRIE DE CERGY, demeurant à LAVILLETERTRE.

- Madame HONNET SOPHIE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur HOUDRY STEPHANE  
GARDIEN D'ECOLE, MAIRIE D'EPINAY SUR SEINE, demeurant à ULLY-SAINT-GEORGES.

- Madame HOPEAU BEATRICE  
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE DE MONTJAVOULT, demeurant à CHAMBORS.

- Madame JAMAUX CATHERINE  
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE DE BRETEUIL, demeurant à BRETEUIL.

- Madame JAMINON ESTELLE  
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame JARNO NADEGE  
ADJOINT DU PATRIMOINE, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame JEAN CALIXTE MONIQUE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à REMY.

- Madame JOUNI NATHALIE  
AIDE SOIGNANT, GHPSO SENLIS, demeurant à LIANCOURT.

- Monsieur JOURDAIN RENE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame KLAES CHRISTELLE  
TECHNICIEN SUPERIEUR, HOPITAL DE GRANDVILLIERS, demeurant à ELEN COURT.

- Madame KRZESZOWIAK NATHALIE  
Adjointe au maire, MAIRIE DE PARIS CENTRE ACTION SOCIALE, demeurant à MONNEVILLE.

- Monsieur LAHAYE ROBERT  
Adjoint au maire, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame LARUELLE ISABELLE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE, MAIRIE DE MEAUX, demeurant à CUVERGNON.

- Madame LARUELLE ROSE-MARIE  
ATSEM, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à CIRES-LES-MELLO.

- Monsieur LAXENAIRE ERIC  
EMPLOYE TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

- Madame LECHEVREL MARINA  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur LECONTE MARTIAL  
AGENT TECHNIQUE D'ENTRETIEN, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à CIRES-LES-MELLO.

- Madame LEFEVRE CHRISTINE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à TILLE.

- Monsieur LEFEVRE PASCAL  
EBOUEUR PRINCIPAL, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION DE LA PROPRETE ET DE L'EAU, demeurant à SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE.

- Monsieur LEFEVRE PATRICK  
BRIGADIER CHEF, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à ESTREES-SAINT-DENIS.

- Monsieur LEFEVRE YVES  
AGENT D'EXPLOITATION, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à JOUY-SOUS-HELLE.

- Madame LEGER ISABELLE  
ASEM, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à FROCOURT.

- Madame LEGOIX CATHERINE  
REDACTEUR, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS.

- Madame LEGRAND CHRISTELLE  
ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIF, GHPSO, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Monsieur LEGRAND DIDIER  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à HARDIVILLERS.

- Madame LEGUEN NADEGE  
AGENT DE RESTAURATION, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BREUIL-LE-SEC.

- Monsieur LEMPEREUR ERIC  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à AGNETZ.

- Madame LEPERE JOSEF  
ASSISTANTE FAMILIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à SAVIGNIES.

- Madame LEROUX CAROLE  
TECHNICIENNE PAIE CARRIERE, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à AGNETZ.

- Madame LEROY BERNADETTE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à RAVENEL.

- Monsieur LE ROY YVAN  
CHEF D'EQUIPE AGENT DE MAITRISE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame LETELLIER MARIANNE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE CUIGY EN BRAY, demeurant à CUIGY-EN-BRAY.

- Madame LEVREY FLORENCE  
adjoint administratif principal de préfecture, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS, demeurant à SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS.

- Madame LIAUD MAGALY  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur LITOUX JEAN-MICHEL  
TECHNICIEN PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à ONS-EN-BRAY.

- Monsieur LONGUE PASCAL  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à SENLIS.

- Madame LOPES DELPHINE  
ASSISTANT DE CABINET, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à PISSELEU.

- Monsieur LORSON LUC  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame LOUVET NADINE  
AGENT SPECIALISE ECOLE MATERNELLE, MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame LUBASINSKI CATHERINE  
SECRETARE, MAIRIE DE TALMONTIERS, demeurant à TALMONTIERS.

- Madame MAILLE MARIE-DOMINIQUE  
AGENT D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **MALERBI JEAN-MARC**  
AIDE SOIGNANT, GHPSO, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Madame **MALIGE VALERIE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à TRACY-LE-MONT.

- Madame **MARCEILLE NATHALIE**  
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE DE DIEUDONNE, demeurant à MERU.

- Monsieur **MARCHANDEAU WILLY**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE D'ERQUERY, demeurant à ERQUERY.

- Madame **MARD MAURICETTE**  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **MARIN FREDERIC**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE RIBECOURT DRESLINCOURT, demeurant à CHOISY-AU-BAC.

- Madame **MARION MARIE-CHRISTINE**  
MEDECIN TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **MARKSTEDER MARIE-HELENE**  
PSYCHOLOGUE TERRITORIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **MARTIN ADAM PASCALE**  
ATSEM, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur **MARTIN CHRISTOPHE**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à FITZ-JAMES.

- Madame **MARTIN SOPHIE**  
INFIRMIERE, GHPSO, demeurant à VERSIGNY.

- Monsieur **MASSAUX CHRISTIAN**  
Maire, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame **MASSIN SABINE**  
AGENT DE NETTOYAGE DE LOCAUX, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à CREVECOEUR-LE-PETIT.

- Madame **MATHIEU ZOHRA**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame **MAZET JOCELYNE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à VILLERS-SOUS-SAINT-LEU.

- Madame **MAZOUZ MYRIAM**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à LA RUE-SAINT-PIERRE.

- Madame **MELLY CATHERINE**  
ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIF, GHPSO, demeurant à GOUVIEUX.

- Madame **MENARD CHRISTINE**  
INFIRMIERE, GHPSO SENLIS, demeurant à MONCEAUX.

- Madame **MENDES GOMES MARIA**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE GOUVIEUX, demeurant à GOUVIEUX.

- Madame **MERCIER CORINNE**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à BERTHIECOURT.

- Madame **METEYE LAURENCE**  
ASEM, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à PISSELEU.

- Madame **MICHELIN BOUNACEUR RACHIDA**  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à PIMPREZ.

- Madame **MICHEL MARIE-ANNICK**  
ASSISTANTE FAMILIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BULLES.

- Monsieur **MIGNON JEAN-FRANCOIS**  
TECHNICIEN INFORMATICIEN, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **MONCET TERESA**  
ASSISTANTE FAMILIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **MONDOLONI ANTOINE**  
Adjoint au maire, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame **MONFORT BRIGITTE**  
INFIRMIERE ANESTHESISTE, GHPSO, demeurant à BURY.

- Madame **MONTEIRO CHRISTINE**  
INFIRMIER, CHU AMIENS-PICARDIE, demeurant à LE SAULCHOY.

- Madame **MOREAU STEPHANIE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL, MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS, demeurant à BOISSY-FRESNOY.

- Monsieur **MORVAN STEPHAN**  
INGENIEUR, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **MOUCHON JEAN-FRANCOIS**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame **MOUSSAOUI AICHA**  
ASSISTANTE FAMILIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Monsieur **MOUTON JEAN-PHILIPPE**  
CHEF D'EQUIPE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **NAGY STEPHANIE**  
RESPONSABLE MDS, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à SAINT-VAAST-DE-LONGMONT.

- Madame **NEYT VALERIE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE LONGUEIL ANNEL, demeurant à THOUROTTE.

- Madame NIEMEGERTS MARIE-THERESE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame NION SABINE  
Conseillère municipale, MAIRIE DE SACY LE PETIT, demeurant à SACY-LE-PETIT.

- Madame NOWAK MARCELINE  
PUERICULTRICE, VILLE DE SENLIS, demeurant à GILOCOURT.

- Monsieur OLIVARES YANN  
MANIPULATEUR RADIO, GHPSO, demeurant à CHANTILLY.

- Madame OUADAH DOLORES  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

- Madame PAGE CLAIRE  
ATTACHE TERRITORIAL, MAIRIE DE MAREST SUR MATZ, demeurant à MAREST-SUR-MATZ.

- Monsieur PAIGNEAU BERTRAND  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE D'ARNOUVILLE, demeurant à MONTLOGNON.

- Madame PAPI CHRISTINE  
Adjointe au maire, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame PEAN MARTINE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame PEI.CEF EVELYNE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE SAINT LEGER AUX BOIS, demeurant à SAINT-LEGER-AUX-BOIS.

- Madame PETILAIRE KATIA  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE NOISY LE GRAND, demeurant à CHEVREVILLE.

- Monsieur PETIT FABRICE  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à BORNEL.

- Madame PHILIPPE VERONIQUE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à CHANTILLY.

- Monsieur PICCOLI PATRICK  
ADJOINT TECHNIQUE TERTIAIRE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à FOUQUENIES.

- Madame PINTE SYLVIE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à GRANDRU.

- Monsieur PINVIN BRUNO  
TECHNICIEN PRINCIPAL, MAIRIE D'OSNY, demeurant à LE COUDRAY-SAINT-GERMER.

- Monsieur PLE FREDERIC  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SULLY, demeurant à SULLY.

- Madame POCHOLLE MARIE-CHRISTINE  
ADJOINT TECHNIQUE TERTIAIRE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à AUNEUIL.

- Madame PORET MARIE-LISE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame POTIER ISABELLE  
REDACTEUR PRINCIPAL, MAIRIE DE SACY LE PETIT, demeurant à PRONLEROY.

- Monsieur PREVOST THIERRY  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur PROENCA MARCEL  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE PONT SAINTE MAXENCE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame QUENARD MARIE-PASCAL  
AIDE SOIGNANT, CHI CLERMONT, demeurant à BREUIL-LE-VERT.

- Madame RABLAT CHRISTELLE  
AIDE SOIGNANT CLASSE NORMALE, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Monsieur RABLAT CHRISTOPHE  
AIDE SOIGNANT CLASSE SUPERIEUR, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame RADDE MAURICETTE  
ATTACHE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS, demeurant à TROISSEREUX.

- Madame RAFFIN AGATHE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Monsieur RAMDANE RACHID  
ATTACHE D'ADMINISTRATION, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à MERU.

- Madame RANDU FRANCOISE  
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à THERDONNE.

- Monsieur RAUJUJARE DOMINIQUE  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à FROISSY.

- Madame RECH MARIE-LOUISE  
MEDECIN RESPONSABLE DE TERRITOIRE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à VILLERS-SUR-COUDUN.

- Madame RENOULD NATHALIE  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LIANCOURT.

- Madame REUSSE SYLVIE  
ATSEM, MAIRIE DE CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à CREVECOEUR-LE-GRAND.

- Monsieur ROBEAUX VALERE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

- Monsieur ROBERT JEAN-MARIE  
FONCTIONNAIRE DE LA DEFENSE, MAIRIE DE SACY LE PETIT, demeurant à SACY-LE-PETIT.

- Madame **ROBILLARD DELPHINE**  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à FOUILLOY.

- Madame **RODRIGUES MARIA**  
AIDE SOIGNANT, GHPSO SENLIS, demeurant à PONTPOINT.

- Monsieur **ROHR LAURENT**  
CHEF D'EQUIPE CONDUCTEUR AUTOMOBILE, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION DE LA PROPRIETE ET DE L'EAU, demeurant à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

- Monsieur **ROLAND JEAN-MANUEL**  
Maire, MAIRIE DE BOISSY LE BOIS, demeurant à BOISSY-LE-BOIS.

- Monsieur **ROULAND JEAN**  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **ROUSSEL DOMINIQUE**  
AGENT TERRITORIAL, MAIRIE D'AMBLAINVILLE, demeurant à AMBLAINVILLE.

- Madame **RUET MARILYNE**  
EQUIPE ADMINISTRATIVE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à MONCHY-SAINT-ELOI.

- Madame **SAULNIER NATHALIE**  
ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à PEROY-LES-GOMBRIES.

- Monsieur **SAUVAGET CLAUDE**  
Maire, MAIRIE DE BOUBIERS, demeurant à BOUBIERS.

- Monsieur **SCHILTZ BRUNO**  
INFIRMIER, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **SEGUIN CAROLE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, Centre de gestion de l'Oise, demeurant à TILLE.

- Madame **SHPAHAJ MARIE-CHRISTINE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE LE MEUX, demeurant à LE MEUX.

- Monsieur **SIGAUX CHRISTOPHE**  
CHEF D'EQUIPE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à HODENC-EN-BRAY.

- Monsieur **SINNAEVE HERVE**  
RESPONSABLE DU CENTRE ROUTIER SPECIALISE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à MILLY-SUR-THERAIN.

- Madame **SIRAN CHRISTINE**  
ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIF, GHPSO SENLIS, demeurant à PRECY-SUR-OISE.

- Madame **SPERONI JOCELYNE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LAMORLAYE.

- Madame **STERCKEMAN BRIGITTE**  
REDACTEUR, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à FITZ-JAMES.

- Madame **STOPE ROSA-MARIA**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CUISE LA MOTTE, demeurant à ATTICHY.

- Monsieur **SUARD PHILIPPE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CAUFFRY, demeurant à CAUFFRY.

- Monsieur **SUEDOIS MANUEL**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à CHAMBLY.

- Madame **SUEUR CELINE**  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à RAINVILLIERS.

- Madame **TAIEB SOUAD**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à LE COUDRAY-SAINT-GERMER.

- Madame **TAJ KHADIJA**  
ASEM, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **TAQUET SYLVIE**  
REDACTEUR, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à FOUQUEROUILLES.

- Monsieur **TASSIN JACKIE**  
Adjoint au maire, MAIRIE DE LONGUEIL ANNEL, demeurant à LONGUEIL-ANNEL.

- Monsieur **TAVERNE SYLVAIN**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur **TENART DOMINIQUE**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE RIBECOURT DRESLINCOURT, demeurant à NOYON.

- Madame **THERESINE FLOISE**  
Adjointe au maire, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Monsieur **THIRANT OLIVIER**  
AGENT D'EXPLOITATION, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à GRANDVILLIERS.

- Madame **TIGNAC JOSIANE**  
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES, demeurant à CREIL.

- Monsieur **TIRON WILLIAM**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE LAMORLAYE, demeurant à LAMORLAYE.

- Madame **TOUITOU BRIGITTE**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à MERU.

- Monsieur **TOUZARD THIERRY**  
MONITEUR D'ATELIER, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LE MONT-SAINT-ADRIEN.

- Madame **TRUPTIL NICOLE**  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à NOAILLES.

- Madame **VANDERSTICHELE KARINE**  
Adjointe au maire, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LA NEUVILLE-EN-HEZ.

- Monsieur VANGHEEL FRANCIS  
AIDE SOIGNANT, GHPSO SENLIS, demeurant à LA RUE-SAINT-PIERRE.

- Madame VANKERSCHAYER ISABELLE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE MARGNY LES COMPIEGNE, demeurant à MONCHY-  
HUMIERES.

- Madame VANWYNSBERGHE CLAUDINE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à LE MONT-  
SAINT-ADRIEN.

- Monsieur VASSEUR CHRISTOPHE  
MAITRE OUVRIER, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à THIEULLOY-SAINT-  
ANTOINE.

- Monsieur VEGNADUZZO PHILIPPE  
AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION, MAIRIE DE PARIS-DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES, demeurant à ULLY-SAINT-GEORGES.

- Madame VERDIER ISABELLE  
INFIRMIERE ANESTHESISTE, GHPSO, demeurant à COMPIEGNE.

- Monsieur VERNIZEAU YANNICK  
ATSEM, MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE, demeurant à SAINTE-GENEVIEVE.

- Monsieur VERSTRAETE GERARD  
Conseiller municipal, MAIRIE DE LONGUEIL ANNEL, demeurant à LONGUEIL-ANNEL.

- Monsieur VIGNE LUCAY  
MAITRE OUVRIER, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à BRENOUILLE.

- Madame VILLOT CHRISTELLE  
ADJOINT TECHNIQUE TERTIAIRE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à ULLY-  
SAINT-GEORGES.

- Monsieur VINET JOHN  
ADJOINT TECHNIQUE, VILLE DE SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Madame VULLIEZ-HARDY CATHERINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame VYT BEATRICE  
AGENT TECHNIQUE, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à CHANTILLY.

- Madame WADIER CATHERINE  
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Monsieur WALLET PHILIPPE  
TECHNICIEN PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à OROER.

- Madame WANTIEZ ISABELLE  
ASSISTANT DU RCSI, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à NOAILLES.

- Monsieur WARME DIDIER  
INGENIEUR, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à SACY-LE-GRAND.

- Madame WENNERT FABIENNE  
INFIRMIERE, GHPSO SENLIS, demeurant à LACROIX-SAINT-OUEN.

- Madame WISSOTZKY NICOLE  
CONSEILLER DELEGUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame YADEL FABIENNE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à AGNETZ.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Monsieur ABDALLAH YSMAIN  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DU BLANC-MESNIL, demeurant à VERSIGNY.

- Madame ADAM NATHALIE  
EMPLOYEE CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à  
LAFRAYE.

- Monsieur ALLARD JOEL  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur AMORY DIDIER  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE D'HAUDIVILLERS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame ANNE MARIE-CLAUDE  
AGENT DE MAITRISE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame ARJONA MARTINE  
ASSISTANT CONS., COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS, demeurant à  
BEAUVAIS.

- Monsieur ARNOLDY PATRICK  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE THOUROTTE, demeurant à THOUROTTE.

- Monsieur ARRANZ REMY  
AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE D'ANGICOURT, demeurant à ANGICOURT.

- Madame AUTIN CHANTAL  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BLARGIES.

- Madame AZERONDE JACQUELINE  
ASEM, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame BAILLY PASCAL  
CONSEILLER TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BREUIL-LÉ-  
VERT.

- Monsieur BARAT PATRICK  
CHAUFFEUR DE BIBLIOTHEQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur BAYART DIDIER  
Conseiller municipal, MAIRIE DE CANNY SUR MATZ, demeurant à CANNY-SUR-MATZ.

- Monsieur BAYART PATRICK  
CHEF DE CUISINE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à CHAUMONT-EN-VEXIN.

- Madame BENARD HELENE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à ACHY.

- Madame **BERARD FLORENCE**  
REFERENTE ENFANCE FAMILLE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame **BERTRAND MARIE-CLAUDE**  
REDACTEUR PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **BETTANCOURT JEAN**  
DESSINATEUR, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à SAINT-LEGER-EN-BRAY.

- Madame **BETTEMBOT NATHALIE**  
ASSISTANT DE DIRECTION, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à CHEVRIERES.

- Monsieur **BICHON PIERRE**  
TECHNICIEN PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **BIDOIS OLIVIER**  
ATTP, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à GRANDVILLIERS.

- Monsieur **BIENVENU ETIENNE**  
ADJOINT TECHNIQUE, VILLE DE SENLIS, demeurant à SAINT-LEU-D'ESSERENT.

- Madame **BIONNE NADINE**  
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE DE SEMPIGNY, demeurant à SAINT-LEGER-AUX-BOIS.

- Madame **BIZET CATHERINE**  
PREPARATRICE EN PHARMACIE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à HERCHIES.

- Monsieur **BLAQUE JEAN-PIERRE**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame **BOQUET FABIENNE**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE BRETEUIL, demeurant à BRETEUIL.

- Monsieur **BORDEAUX JEAN-ERIC**  
EMPLOYE DE MAIRIE, MAIRIE DE BRETEUIL, demeurant à BRETEUIL.

- Monsieur **BOURBIER BERNARD**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame **BOURGUIGNON JOCELYNE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BRETEUIL.

- Monsieur **BOUSQUIER BERNARD**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Madame **BOUTENS ISABELLE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame **BOUVART NATHALIE**  
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Madame **BOYER PATRICIA**  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE.

- Madame **BRACIEUX ANITA**  
AIDE SOIGNANT, GHPSO, demeurant à CREIL.

- Monsieur **BRUX GERALD**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOYON, demeurant à MUIRANCOURT.

- Madame **BRIAULT NATHALIE**  
ATTACHEE TERRITORIALE, VILLE DE MERU, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **BRICQUEBEC JEAN-PHILIPPE**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à MAIGNELAY-MONTIGNY.

- Madame **BRIET SYLVIE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à PEROY-LES-GOMBRIES.

- Monsieur **BROSILLON DIDIER**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, GH LARIBOISIERE-F.WIDAL-SAINT LOUIS, demeurant à CHOISY-LA-VICTOIRE.

- Monsieur **BROUARD CHRISTIAN**  
EBOUEUR PRINCIPAL, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION DE LA PROPLETE ET DE L'EAU, demeurant à MAIGNELAY-MONTIGNY.

- Madame **BRUAUX MARTINE**  
SECRETAIRE DE MAIRIE, Mairie de Giraumont, demeurant à LA NEUVILLE-ROY.

- Monsieur **BRULE CHRISTIAN**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **BRUN LAURENCE**  
ADJOINT TECHNIQUE, VILLE DE SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Monsieur **BULTINCK ROGER**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN.

- Madame **CALIPPE JACQUELINE**  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à SAVIGNIES.

- Monsieur **CAREDDU JEAN-PIERRE**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à BETHISY-SAINT-PIERRE.

- Monsieur **CARLIER REGIS**  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE NOYON, demeurant à VARESNES.

- Madame **CARON BRIGITTE**  
ASSISTANTE MATERNELLE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame **CARPENTIER PATRICIA**  
ATSEM, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à THURY-SOUS-CLERMONT.

- Monsieur **CATEIGNE DENIS**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à LAVERSINES.

- Monsieur CAVE YANNICK  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BRETEUIL.

- Monsieur CHANTREUX JEROME  
EDUCATEUR TERRITORIAL, MAIRIE DE NOYON, demeurant à SUZOY.

- Madame CHARLENT DOMINIQUE  
RELIEUR, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LA HOUSSOYE.

- Madame CHARLES PATRICIA  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à ORRY-LA-VILLE.

- Madame CHEVEUX FRANCINE  
ATTACHE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur CHOQUART PASCAL  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à COMPIEGNE.

- Monsieur COTEL ALAIN  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur COUILLEROT ALAIN  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à TROISSEREUX.

- Madame COURTOIS CHRISTINE  
ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIF, CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS, demeurant à MONTAGNY-EN-VEXIN.

- Madame CREPEAUX LAURENCE  
ATSEM, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à BORNEL.

- Madame DACHEUX NARA  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à SAVIGNIES.

- Monsieur DACHEUX PATRICK  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à TILLE.

- Madame DAMETTE MYLENE  
REDACTEUR, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame DAMOUR MARIE-JOELLE  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à LE VAUROUX.

- Monsieur DARAGON PASCAL  
EDUCATEUR APS, MAIRIE DE MITRY MORY, demeurant à LEVIGNEN.

- Monsieur DARGOS FRANCK  
INSPECTEUR CHEF DE LA SECURITE, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, demeurant à VILLERS-SOUS-SAINT-LEU.

- Madame DAUTEUIL CLAUDINE  
ATSEM, MAIRIE DE CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à LE SAULCHOY.

- Madame DAVID CORINNE  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur DEBOYES MARC  
OUVRIER PROFESSIONNEL, GHPSO, demeurant à CATENOY.

- Madame DEBRY MONIQUE  
ATSEM, MAIRIE DE LONGUEIL ANNEL, demeurant à TROSLY-BREUIL.

- Madame DEBUCHY EVELYNE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à RAINVILLERS.

- Madame DECHAUT BOURBIER CHRISTINE  
ATTACHE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à BREUIL-LE-SEC.

- Madame DEFOIX LAURENCE  
EMPLOYEE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DELAMARE ADELINE  
AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur DELAS THIERRY  
PRACTICIEN HOSPITALIER CHEF DE SERVICE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à RAINVILLERS.

- Madame DELEPINE PATRICIA  
PUPITREUR, HOPITAL DE GRANDVILLIERS, demeurant à CEMPUIS.

- Monsieur DEMESSANGE JEAN-MICHEL  
AGENT DES ROUTES DU DEPARTEMENT, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BRETIGNY.

- Madame DEMEYER FRANCIANE  
ATSEM, MAIRIE DE BULLES, demeurant à BULLES.

- Monsieur DEROZIER RAYMOND  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à FITZ-JAMES.

- Monsieur DE SAINT RIQUIER THIERRY  
AGENT DE SERVICES HOSPITALIERS, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DESCROIX VALERIE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL, VILLE DE MERU, demeurant à AMBLAINVILLE.

- Madame DESLOGES MARTINE  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à NOIREMONT.

- Monsieur DESOUS EMMANUEL  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE SAINT-DENIS, demeurant à LE MESNIL-ENTHELLE.

- Madame DESPATY GISLAINE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à CREVECOEUR-LE-GRAND.

- Madame DEVAUX VERONIQUE  
ANIMATEUR PRINCIPAL, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à MONCHY-SAINT-ELOI.

- Monsieur DHAILLE PATRICE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à CHANTILLY.

- Monsieur DRIEUX JEAN-CLAUDE  
AGENT HOSPITALIER, HOPITAL SAINT LOUIS, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame DUFLOT GHISLAINE  
OUVRIER PROFESSIONNEL, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BRESLES.

- Monsieur DUFOUR JEAN-JACQUES  
AGENT DE MAITRISE, VILLE DE CREIL, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Monsieur DUFOUR PHILIPPE  
AGENT DE MAITRISE, GHPSO SENLIS, demeurant à MONCEAUX.

- Madame DUROYON SANDRINE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SAINT MARTIN LE NOEUD, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-NOEUD.

- Madame DUVAL CATHERINE  
PREPARATRICE DE TRAVAUX, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame EUZET RUTH  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à PLAILLY.

- Madame FAGARD SYLVIE  
ATTACHEE PRINCIPALE TERRITORIALE, MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE, demeurant à SAINTE-GENEVIEVE.

- Madame FAURE CORINNE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à TILLE.

- Madame FECHINO ELISABETH  
ATSEM, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame FONTAINE ANNETTE  
AIDE SOIGNANT, GHPSO, demeurant à SAINT-LEU-D'ESSERENT.

- Madame FOURNIER CORINNE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à SAINT PAUL.

- Madame FRANCOIS BRIGITTE  
ATTACHE D'ADMINISTRATION, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur GAIN FRANCOIS  
AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION, MAIRIE DE PARIS, demeurant à VINEUIL-SAINT-FIRMIN.

- Monsieur GALLIER ANDRE  
RESPONSABLE SERVICE BATIMENT, VILLE DE MERU, demeurant à SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS.

- Monsieur GALLOIS ALAIN  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, demeurant à BOUBIERS.

- Monsieur GANTIER DOMINIQUE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE MARGNY LES COMPIEGNE, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Madame GATIBELZA CORINNE  
AGENT SERVICE HOSPITALIER QUALIFIE, HOPITAL TENON, demeurant à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

- Madame GATTI MYLENE  
SECRETAIRE GESTIONNAIRE, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à VERDERONNE.

- Madame GAUDFRIN CLAUDETTE  
Policier municipal, VILLE DE MERU, demeurant à MERU.

- Madame GEIGER BOURSIER FABIENNE  
BRIGADIER CHEF, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à LES AGFUX.

- Madame GIVERDON VERONIQUE  
AIDE SOIGNANTE, CH HAM, demeurant à GUISCARD.

- Madame GOMIS MARIE-ANNE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à CREIL.

- Madame GOMME MARIANYCK  
ATSEM, MAIRIE DE VELENNES, demeurant à VELENNES.

- Madame GOURDOU CATHERINE  
INFIRMIERE, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur GROMESNIL YVES  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à CHAMBLY.

- Madame HAEGEMAN FABIENNE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, VILLE DE CREIL, demeurant à CREIL.

- Madame HAGNERE MARTINE  
FEMME DE SERVICE, MAIRIE DE VIGNY, demeurant à BOUCONVILLERS.

- Monsieur HAIDARA YATE  
AGENT TECHNIQUE, VILLE DE MERU, demeurant à MERU.

- Madame HAINSELIN MICHELE  
EDUCATEUR PRINCIPAL, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à MILLY-SUR-THERAIN.

- Madame HALDENBY MARIE-JEANNE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à LE COUDRAY-SUR-THELLE.

- Madame HANQUIEZ MICHELE  
ASSISTANTE SOCIO EDUCATIVE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BAILLEUL-SUR-THERAIN.

- Monsieur HEMERY THIERRY  
TECHNICIEN SUPERIEUR, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur HENIQUE LAURENT  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOAILLES, demeurant à NOAILLES.

- Monsieur HENON JEAN-MARIE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à LAVERSINES.

- Madame HENRY ANABELLA  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à ORRY-LA-VII.I.E.

- Monsieur HEYVAERT JEAN-MARIE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE D'ABBECCOURT, demeurant à OURCEL MAISON.

- Madame HOUZIAUX CHRISTINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE MARGNY LES COMPIEGNE, demeurant à GIRAUMONT.

- Madame IBERT MURIELLE  
ATTACHEE PRINCIPALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur JOBART FLORENT  
INFIRMIER, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION FAMILLES ET PETITE ENFANCE, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame JUDENNE FREDERIQUE  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à AUTEUIL.

- Monsieur KORVAL MENARD ANDRE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à NEUILLY-EN-THELLE.

- Monsieur LANDRON MICHEL  
Maire, MAIRIE DE CANNY SUR MATZ, demeurant à CANNY-SUR-MATZ.

- Madame LANDRU PATRICIA  
CADRE DE SANTE, CENTRE HOSPITALIER LES ANDELYS, demeurant à SERANS.

- Madame LAPRUN AGNES  
ASSITANT MEDICO ADMINISTRATIF, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à LEVIGNEN.

- Monsieur LASNE MARC  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS, demeurant à BRAGNY-SUR-EPTE.

- Madame LE BIHAN DANIELE  
RETRAITE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à SENLIS.

- Monsieur LEBRUN JAME  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE LE PLESSIS BELLEVILLE, demeurant à LE PLESSIS-BELLEVILLE.

- Madame LECHAUDEE INGRID  
ACCUEIL STANDARD, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame LECURU CLAUDINE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à ALLONNE.

- Monsieur LEFEVRE JOEL  
TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION DE LA PROPRETE ET DE L'EAU, demeurant à LE MEUX.

- Madame LEFEVRE MURIEL  
INFIRMIERE, GHPSO SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Madame LEFEVRE SYLVIE  
AIDE SOIGNANT, GHPSO, demeurant à MONTATAIRE.

- Monsieur LEFRANC SYLVAIN  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame LE FRESNE PASCALINE  
INFIRMIERE, GHPSO, demeurant à VILLERS-SAINT-GENEST.

- Monsieur LEGRAND JEAN-NOEL  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE MONTREUIL, demeurant à BAZANCOURT.

- Monsieur LELEUX PASCAL  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à VELENNES.

- Monsieur LEMASSON FRANCK  
ADJOINT TECHNIQUE, VILLE DE SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Madame LEMOINE FRANCOISE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame LEROUX MARIE-CHRISTINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à MILLY-SUR-THERAIN.

- Monsieur LEROY JOEL  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame LESUEUR CAROLE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Monsieur LORIOT PHILIPPE  
AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION DE LA PROPRETE ET DE L'EAU, demeurant à SAINT-LEU-D'ESSERENT.

- Madame LOUVEAU NADINE  
ASSISTANTE DU RESPONSABLE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à HARDIVILLERS.

- Madame MARIEZ CORINNE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame MARLY MARIE-LYNE  
REDACTEUR PRINCIPAL, MAIRIE DE RIBECOURT DRESLINCOURT, demeurant à RIBECOURT-DRESLINCOURT.

- Monsieur MASIERO EMMANUEL  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD, demeurant à LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST.

- Monsieur MASSE BERNARD  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à AGNETZ.

- Madame MASSE PATRIZIA  
ADJOINT ADMINISTRATIF, SAINT OUEN HABITAT PUBLIC, demeurant à GLAIGNES.

- Madame MASSON ELISABETH  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS, demeurant à RIEUX.

- Monsieur MATELON MICHEL

FONCTIONNAIRE TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à NOAILLES.

- Madame MAZALEYRAT DOMINIQUE  
CONSERVATRICE EN CHEF DE BIBLIOTHEQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame MELIQUE GUYLAINE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à MONTREUIL-SUR-BRECHE.

- Monsieur MELLINAS ANTOINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL, MAIRIE DE NOYON, demeurant à NOYON.

- Madame MERCIER BEATRICE  
REDACTEUR PRINCIPAL, MAIRIE DE SAINT LEU D'ESSEMENT, demeurant à MAYSEL.

- Monsieur MERIBAULT FELIX  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur MONAR CLAUDE  
TECHNICIEN PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à MONTREUIL-SUR-BRECHE.

- Madame MONNIER CHRISTINE  
CUISINIERE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à CAMPEAUX.

- Monsieur MONVOISIN YVES  
AIDE SOIGNANT, GH LARIBOISIERE-F.WIDAL-SAINT LOUIS, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame MOREL BRIGITTE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur MOROY THIERRY  
GESTIONNAIRE DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX SECTEUR PH, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à AUX MARAIS.

- Madame MOUILLARD ISABELLE  
INFIRMIER, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame MYSLINSKI JOCELYNE  
DIRECTRICE ADJOINTE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LAFRAYE.

- Monsieur NEIERS JEAN-LUC  
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à BLAINCOURT-LES-PRECY.

- Monsieur NICOLAS DOMINIQUE  
AGENT TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BONLIER.

- Madame NOIRET BEATRICE  
ATTACHE PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame NOWAK LUCETTE  
AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BOISSY-FRESNOY.

- Madame OEUVRARD LYDIA

RESPONSABLE DU SERVICE SENIORS, VILLE DE MERU, demeurant à VILLENEUVE-LES-SABLONS.

- Madame OLIVIER CATHERINE  
EDUCATRICE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame OOSTHOEK HELENE  
ACCUEILLANTE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à MILLY-SUR-TIERRAIN.

- Madame PAPLOMATAS VALERIE  
INFIRMIERE, GH LARIBOISIERE-F.WIDAL-SAINT LOUIS, demeurant à ANGICOURT.

- Madame PATTIER MONIQUE  
ASSISTANTE FAMILIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE, demeurant à NEUILLY-EN-THELLE.

- Monsieur PERIDON PATRICE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à THOUROTTE.

- Monsieur PIGUET ERIC  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame PILLON SYLVIE  
AGENT DE GESTION ADMINISTRATIVE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-NOEUD.

- Monsieur PODEVIN PHILIPPE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, VILLE DE MERU, demeurant à MERU.

- Madame PONTON FRANCOISE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à THERINES.

- Madame PORTIER-AUBIGNY CLAUDE  
INFIRMIERE BLOC OPERATOIRE CADRE DE SANTE, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à PLAILLY.

- Madame PUGET NICOLE  
ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIF, GHPSO, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame RAYMOND PASCALE  
REDACTEUR TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur RENARD THIERRY  
EBOUEUR PRINCIPAL, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION DE LA PROPRIETE ET DE L'EAU, demeurant à SAINTE-GENEVIEVE.

- Monsieur RENAUD PIERRE  
Maire, MAIRIE DE PONTPOINT, demeurant à PONTPOINT.

- Madame REQUIN JOCELYNE  
MAITRE OUVRIER, GHPSO, demeurant à CREIL.

- Madame RICHARD ISABELLE  
INFIRMIER BLOC OPERATOIRE, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur RIFAUT DOMINIQUE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame RIVIERE NELLY  
ASSISTANT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame RIZZO MARIE-FRANCE  
REDACTEUR, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE, demeurant à CIRES-LÈS-MELLO.

- Monsieur ROBERT ERIC  
ASSISTANT DE CONSERVATION, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à CHOISY-AU-BAC.

- Monsieur ROLAND JEAN-CLAUDE  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à FORMERIE.

- Madame ROSEAU VALERIE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame ROSE MARGUERITE  
ATTACHE TERRITORIAL, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à COMPIEGNE.

- Monsieur ROUSSEAU FRED  
INFIRMIER, HOPITAL AVICENNE, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Monsieur SEMENT MICHEL  
ATI, CONSEIL REGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE, demeurant à LACHAPPELLE-AUX-POTS.

- Madame SEVELLEC MARTINE  
ASSISTANT DE RESPONSABLE MDS, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à FRESNOY-EN-THELLE.

- Madame SPANHOVE CARLETTA  
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE DE FLEURINES, demeurant à CINQUEUX.

- Monsieur SPEMENT MICHEL  
ADJOINT AU MAIRE, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame TABONE ELISABETH  
CADRE SOCIO-EDUCATIF, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à THURY-EN-VALOIS.

- Monsieur TARASKI PHILIPPE  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LA NEUVILLE-EN-HEZ.

- Monsieur TERNISIEN PATRICE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à MILLY-SUR-THERAIN.

- Madame TERRIEN SYLVIE  
TEPLE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BRETEUIL.

- Monsieur THELOT LAURENT  
MONITEUR ATELIER, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à AUGER-SAINT-VINCENT.

- Monsieur THIERAUT PASCAL  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à FEUCQUIERES.

- Monsieur THOMAS PASCAL  
INFIRMIER ANESTHESISTE, GHPSO SENLIS, demeurant à RUILLY.

- Monsieur THIEUX DOMINIQUE  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à CLAIROIX.

- Madame TOURNADE LAURENCE  
SECRETAIRE COMPTABLE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à SAINTE-GENEVIEVE.

- Madame TRENTI SYLVIE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à ATTICHY.

- Monsieur TROUDE DIDIER  
INFIRMIER, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BLACOURT.

- Monsieur TROUSSELLE MARC  
REDACTEUR PRINCIPAL, MAIRIE DE NOYON, demeurant à NOYON.

- Monsieur TUGAUT OLIVIER  
DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUE, MAIRIE DE SAINT PATHUS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame VACCARI LINA  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE NOYON, demeurant à NOYON.

- Madame VANDEMAEL ANGELICA  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à CHANTILLY.

- Madame VANDEVELDE ISABELLE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, HOPITAL DE GRANDVILLIERS, demeurant à BRETEUIL.

- Monsieur VEILLET-LAVALLEE PIERRE  
AGENT DE MAITRISE, VILLE DE MERU, demeurant à ANDEVILLE.

- Madame VERKLEVEN ODILE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame VIGNON ANNE  
EDUCATEUR APS, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS, demeurant à SAINT-FELIX.

- Monsieur VILLET JEAN-LUC  
AGENT DE MAITRISE, EPIS SUD OUEST SOMME, demeurant à DARGIES.

- Madame VIOLLAT PASCALE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à OGNES.

- Monsieur VORILLON PHILIPPE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame WOJTYRA ALINE  
ASSISTANTE SOCIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à CARLEPONT.

- Monsieur YVERNEAUX JACK  
INFIRMIER ANESTHESISTE, GHPSO, demeurant à LAMORLAYE.

- Madame ZEMOUR VERONIQUE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur ZOLKIEWSKI THIERRY  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE NOYON, demeurant à ECUVILLY.

- Madame ZOU JOCELYNE  
AIDE SOIGNANT, GHPSO SENLIS, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Monsieur ADAM JEAN-CLAUDE  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE NOYON, demeurant à BAROEUF.

- Madame AIT HAMOU ZAHIA  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur ANDRE FREDERIC  
AIDE SOIGNANT, GHPSO SENLIS, demeurant à FLEURINES.

- Monsieur ANDRIEUX FABIEN  
FONCTIONNAIRE TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur ARROYO MICHEL  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à COMPIEGNE.

- Monsieur AUBERT DANIEL  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à AGNETZ.

- Madame BATTEUX JOCELYNE  
AIDE SOIGNANT, GHPSO SENLIS, demeurant à SAINT-MAXIMIN.

- Madame BATTISTON BRIGITTE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, VILLE DE CREIL, demeurant à CREIL.

- Madame BEAUVISAGE SYLVIE  
CHEF DE CUISINE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à SAINT-MARTIN-AUX-BOIS.

- Monsieur BELGUISE DIDIER  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES, MAIRIE DE NOAILLES, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur BELLEVILLE ROGER  
MAITRE OUVRIER, HOPITAL DE GRANDVILLIERS, demeurant à GRANDVILLIERS.

- Madame BERNICHON CORINNE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame BERTHO BRIGITTE  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, GII LARIBOISIÈRE-F.WIDAL-SAINT LOUIS, demeurant à BACHIVILLERS.

- Madame BESANCON CHANTAL  
SECRETARE COMPTABLE, VILLE DE MERU, demeurant à SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS.

- Monsieur BEUDOT MARCEL  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à LIANCOURT.

- Monsieur BIET PHILIPPE  
RESPONSABLE DE SATESE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur BIOLETTI PASCAL  
RESPONSABLE DE SERVICE, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTREUIL-SUR-THERAIN.

- Monsieur BIRAUD PATRICK  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à SENLIS.

- Monsieur BLONDIA THIERRY  
MACON, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à BURY.

- Monsieur BOCQUET DOMINIQUE  
INFIRMIERE, GHPSO SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Monsieur BODECOT FRANCOIS  
TECHNICIEN SUPERIEUR, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur BOISSY JEAN-JACQUES  
ADJOINT TECHNIQUE, VILLE DE MERU, demeurant à LA NEUVILLE-GARNIER.

- Madame BONCI HELENA  
AIDE SOIGNANT, HOPITAL SAINT LOUIS, demeurant à MERU.

- Monsieur BONTEMS PATRICK  
CADRE SUPERIEUR, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à LE PLESSIS-BRION.

- Monsieur BOUILLON JEAN-MARIE  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à CHANTILLY.

- Monsieur BOUTIGNY JONNY  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame BOUVIER MARIE-PIERRE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à AUX MARAIS.

- Madame BRAILLY ELIANE  
REDACTEUR, MAIRIE DE CINQUEUX, demeurant à CINQUEUX.

- Monsieur BRILLEMAN PASCAL  
TECHNICIEN, MAIRIE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE, demeurant à ESCHIES.

- Madame BROUART CATHERINE  
REDACTEUR, MAIRIE DE PONT SAINTE MAXENCE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame BULTINCK FRANCINE  
REDACTEUR, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à TROISSEREUX.

- Madame CADIOU CATHERINE  
REDACTEUR, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame CAILLEUX CHANTAL  
ADJOINT TECHNIQUE, VILLE DE SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Monsieur **CARNO GILBERT**  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS, demeurant à LE VAUROUX.

- Monsieur **CARPENTIER ERIC**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SAINT LEU D'ESSERENT, demeurant à BLAINCOURT-LES-  
PRECY.

- Madame **CARTIER CLAIRE**  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à LIHUS.

- Monsieur **CASARIN-GRAND GERARD**  
FONCTIONNAIRE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à SAVIGNIES.

- Madame **CAUSTIER FRANCOISE**  
AGENT D'ACCUEIL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à SAINT-AUBIN-EN-  
BRAY.

- Madame **CHAFER DOMINIQUE**  
REDACTEUR TERRITORIAL, MAIRIE DE VAUJOURS, demeurant à LE PLESSIS-BELLEVILLE.

- Monsieur **CHERAULT PATRICK**  
AGENT D'EXPLOITATION, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à FRESNIERES.

- Monsieur **COGORDAN ERIC**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à NANTEUIL-LE-  
HAUDOUIN.

- Madame **COLLET ARIELE**  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à NOYERS-SAINT-  
MARTIN.

- Monsieur **COMPERE ALAIN**  
AGENT DE MAITRISE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à SAINT-PAUL.

- Madame **CORRE CHRISTINE**  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à LALANDELLE.

- Monsieur **COUDRE DANIEL**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SAINT LEU D'ESSERENT, demeurant à MONCHY-SAINT-ELOI.

- Monsieur **CRANE EMILE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOISY LE SEC, demeurant à VILLERS-SAINT-FRAMBOURG.

- Madame **CREPIN MARTINE**  
RETRAITE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Madame **CROIZE PASCALE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LACHAPLLE-  
AUX-POTS.

- Madame **DE AMORIM CERQUEIRA DOMINIQUE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à SAINT-AUBIN-EN-BRAY.

- Monsieur **DEBOFFE XAVIER**  
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à MILLY-  
SUR-THERAIN.

- Monsieur **DE CLEENE PASCAL**  
AGENT DE MAITRISE, VILLE DE CREIL, demeurant à SAINT-MARTIN-LONGUEAU.

- Madame **DEGRAEVE EVELYSE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, GH LARIBOISIERE-F.WIDAL-SAINT LOUIS, demeurant à LONGUEIL-  
SAINTE-MARIE.

- Madame **DELAFONTAINE PATRICIA**  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **DEL AGUILA SYLVETTE**  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **DELANCHY DENIS**  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LASSIGNY.

- Monsieur **DELHOMMELLE ERIC**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à  
BEAUVAIS.

- Monsieur **DELYAEYE JEAN-LUC**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à ABBEVILLE-  
SAINT-LUCIEN.

- Madame **DENEUVILLE NATHALIE**  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **DERUYTTER HELENE**  
ADJOINT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **DESCHAMPS PAUL**  
Adjoint au maire, Mairie d'Eragny sur Epte, demeurant à ERAGNY-SUR-EPTE.

- Madame **DE WAEGENEER PASCALE**  
REDACTEUR CHEF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à VILLERS-SAINT-  
SEPULCRE.

- Monsieur **DHOLLANDE PASCAL**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame **DHONT SOLANGE**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE SAINT-DENIS, demeurant à BURY.

- Monsieur **DIERAERT CHRISTIAN**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame **DOBIGNY SYLVIE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à TROISSEREUX.

- Madame **DUCHOSSOY CHANTAL**  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à THIEULOUY-SAINT-  
ANTOINE.

- Madame **DUCROT ANNE-MARIE**  
AGENT SERVICE HOSPITALIER, GHPSO SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Madame **DUFLOS MARIE-ANGE**

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, demeurant à AJ.LONNE.

- Madame DUFRESNOY DOMINIQUE  
AIDE SOIGNANT, CHI CLERMONT, demeurant à PONCHON.

- Madame DUMONT JASMINE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à LE MONT-SAINT-ADRIEN.

- Madame DUNOYER MICHELE  
ASSISTANT RESSOURCE HUMAINES, OISE HABITAT, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Monsieur DUPONT FRANCOIS  
TECHNICIEN PRINCIPAL, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à LE FAY-SAINT-QUENTIN.

- Monsieur DUPONT JEAN-YVES  
TECHNICIEN TERRITORIAL, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à GOINCOURT.

- Madame DURAND BRIGITTE  
SECRETARE ADMINISTRATIF, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DE LA DEMOCRATIE DES CITOYENS, demeurant à ORMOY-VILLERS.

- Monsieur DURAND CHRISTIAN  
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à ORMOY-VILLERS.

- Madame FAUVELLIERE GHISLAINE  
ASSISTANTE MEDICO-ADMINISTRATIVE, GH LARIBOISIERE-F.WIDAL-SAINT LOUIS, demeurant à MOUY.

- Madame FIOLET-LEBEL PATRICIA  
ATTACHEE. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur FONTAINE FRANCIS  
RETRAITE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à NOIREMONT.

- Madame FORNASIER MARTINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame FOUBERT EVELYNE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à ONS-EN-BRAY.

- Monsieur FOUBERT MAX  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à BETHISY-SAINT-PIERRE.

- Monsieur FOUQUET JEAN-LOUIS  
ATTACHE RESPONSABLE DU POLE PREVENTION HANDICAP, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE, demeurant à CHANTILLY.

- Madame FOURCADE ISABELLE  
REDACTEUR TERRITORIAL, MAIRIE DE VILLETANNEUSE, demeurant à GOUVIEUX.

- Monsieur GARREAU GERARD  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Monsieur GERBAULT THIERRY  
ATTACHE, VILLE DE CREIL, demeurant à CREIL.

- Monsieur GERIN JEAN-CLAUDE  
AIDE SOIGNANT, HOSPITALISATION A DOMICILE AP-IIP, demeurant à BLARGIES.

- Madame GIRARD CARMELE  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE GOURNAY EN BRAY, demeurant à SAINT-GERMER-DE-FLY.

- Monsieur GIRARD GUY  
PEINTRE, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à LONGUEIL-ANNEL.

- Madame GLEIZES EVELYNE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE PARIS-DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à RANTIGNY.

- Madame GODARD SOPHIE  
EMPLOYEE DE MAIRIE, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à AMBLAINVILLE.

- Madame GOGORA CHRISTINE  
ASSISTANTE SOCIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à VERDERONNE.

- Madame GOTTFRIED EVELYNE  
ATTACHEE D'ADMINISTRATION, CHI CLERMONT, demeurant à BABOEUF.

- Monsieur GOUJAT PATRICK  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE FOSSES, demeurant à VILLENEUVE-SUR-VERBERIE.

- Monsieur GRENIER ERIC  
AGENT DE MAÎTRISE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Monsieur GRUET XAVIER  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à CIRELES-MELLO.

- Monsieur GUESSOUM RIDHA  
REDACTEUR PRINCIPAL, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à ESCHES.

- Monsieur GUEVILLE ALAIN  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame GUILBERT FRANCINE  
OPQ, HOPITAL DE GRANDVILLIERS, demeurant à GRANDVILLIERS.

- Madame GUILLEMIN MONIQUE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE COLOMBES, demeurant à VILLENEUVE-LES-SABLONS.

- Monsieur HAINSSSELIN CHRISTOPHE  
REFERENT TECHNIQUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à MILLY-SUR-THERAIN.

- Madame HANNOIR ODILE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BONNIERES.

- Madame HANQUIEZ CHRISTINE  
PREPARATRICE EN PHARMACIE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame HAUSTRATE ANNICK  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, GHPSO SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Monsieur HELUIN JEAN-PIERRE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à CHANTILLY.

- Madame HERMANS MICHELE  
MAITRE OUVRIER, GHPSO, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Monsieur HESSELBARTH PASCAL  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur HOAREAU NOEL  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame HOUET NICOLE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur HURIER JOEL  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur HUYAERT MICHEL  
TECHNICIEN PRINCIPAL, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Monsieur IRIBARNEGARAY MICHEL  
PRATICIEN CHEF DE SERVICE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à NOYERS-SAINT-MARTIN.

- Madame JACQUES VALERIE  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS, demeurant à IVRY-LE-TEMPIE.

- Madame JADAS SYLVIE  
REDACTEUR, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame JAUNEAU CHRISTINE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à AMBLAINVILLE.

- Madame JEAN ANNICK  
ASEM, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame JOUSSELIN NICOLE  
EDUCATEUR APS, MAIRIE DE MITRY MORY, demeurant à LEVIGNEN.

- Madame LACOUR NADINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS, demeurant à BOUCONVILLERS.

- Madame LAVOISIER CLAUDINE  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame LEBESGUE NADIA  
INFIRMIER BLOC OPERATOIRE, CHU AMIENS-PICARDIE, demeurant à CHOQUEUSE-LES-BENARDS.

- Madame LEBREDONCHEL FRANCOISE  
REDACTEUR TERRITORIAL, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS, demeurant à ANSERVILLE.

- Monsieur LECHEVREL DOMINIQUE  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur LECOMTE VINCENT  
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Monsieur LEDOUBLE JEAN-MARIE  
TECHNICIEN, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame LEEMANN VALERIE née DUQUESNE  
AIDE SOIGNANTE, CHU CLERMONT, demeurant à CUIGNIERES.

- Madame LEFEBVRE FRANCOISE  
INFIRMIERE ANESTHESISTE, GHPSO, demeurant à CHANTILLY.

- Monsieur LEFEVRE JEANICK  
AIDE SOIGNANT, GHPSO, demeurant à SENLIS.

- Madame LEFEVRE LYSIANE  
ATTACHEE, CCAS DE BEAUVAIS, demeurant à DARGIES.

- Monsieur LEFORT JEAN-CLAUDE  
AGENT DE MAITRISE, GHPSO, demeurant à BAILLEVAL.

- Madame LEGRAND EDITH  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur LENAN GUY  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame LEROND BEATRICE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à CREVECOEUR-LE-GRAND.

- Monsieur LEVEQUE ALAIN  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à PIERREFONDS.

- Madame L'HORLOGE REGINE  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à LAMORLAYE.

- Monsieur LONCKE FABRICE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE FORMERIE, demeurant à BOUVRESSE.

- Madame MAISONNIAL MICHELE  
INFIRMIERE, GHPSO SENLIS, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame MALLON ANNIE  
ATTACHEE, MAIRIE DE SURVILLIERS, demeurant à CROUY-EN-THELLE.

- Madame MARECHAL ANNE-MARIE  
ASSISTANTE DE CADRE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LIANCOURT.

- Madame MARTIN CATHERINE  
CHARGEE DE GESTION LOCATIVE, OISE HABITAT, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame MEAUTE MARIELINE  
ADJOINT DU PATRIMOINE, MAIRIE DE SAINT LEU D'ESSERENT, demeurant à SAINT-LEU-D'ESSERENT.

- Madame MEDIONI MARTINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à RAINVILLERS.

- Madame MEDJOUBI ISABELLE  
ASSISTANTE FAMILIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à CAUFFRY.

- Madame MELOUS GHISLAINE  
SECRETARE MEDICALE, HOPITAL AVICENNE, demeurant à LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

- Monsieur MENARD PATRICK  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DU BLANC-MESNIL, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Monsieur MERCIER ERIC  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE SAINT LEU D'ESSERENT, demeurant à MAYSEL.

- Monsieur MERIBAULT SULLY  
RMDS, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à TILLEF.

- Monsieur MESNARD PHILIPPE  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur MOJTIE MARC  
AGENT DE MAITRISE, VILLE DE CREIL, demeurant à NOINTEL.

- Madame MORENC BEATRICE  
AIDE SOIGNANT, GHPSO, demeurant à SACY-LE-PETIT.

- Madame MORINEAU CATHERINE  
EDUCATEUR DES APS, MAIRIE DE NOYON, demeurant à NOYON.

- Madame MORLET CATHERINE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN.

- Monsieur NAKIB ALLEL  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame NEHER DOMINIQUE  
REDACTEUR, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur NOLLET FREDERIC  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BONLIER.

- Monsieur PACHOT JOEL  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur PADE PHILIPPE  
RESPONSABLE DE SECTEUR, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame PAQUERAUD ELISABETH  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à SAVIGNIES.

- Madame PARMENTIER MARTINE  
ASSISTANTE MEDICO ADMINISTRATIVE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame PASCHOUD ANNE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame PAULMIER ARMELLE  
SECRETARE DE MAIRIE, MAIRIE DE COURTEUIL, demeurant à APREMONT.

- Madame PEAULET MARTINE  
SECRETARE DE MAIRIE, MAIRIE DE FLEURINES, demeurant à FLEURINES.

- Madame PELLETIER BRIGITTE  
REDACTEUR, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur PELTIER JOSE  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BONGENOULT.

- Monsieur PIERROT ARNAULD  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Madame PIRTAMA MARIE  
AIDE SOIGNANT, GHPSO, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame PODAGE MARIE-LOUISE  
CADRE SUPERIEUR DE SANTE, HOPITAL SAINT LOUIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Monsieur POTTIER STEPHAN  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE.

- Madame POULAIN MARIE-CLAUDE  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame POZO AGNES  
CADRE DE SANTE, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à OROER.

- Madame QUERE CHRISTINE  
ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIF, GHPSO, demeurant à LAMORLAYE.

- Monsieur REQUIN JEAN-MANUEL  
MAITRE OUVRIER, GHPSO, demeurant à CREIL.

- Madame RICART REINERT ELIANE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame ROCHETEAU CAROLE  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame RONCA FRANCOISE  
REDACTEUR, MAIRIE DE SAINT LEU D'ESSERENT, demeurant à SAINT-LEU-D'ESSERENT.

- Madame ROSANT NOELLE  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à LE FAY-SAINT-QUENTIN.

- Monsieur ROUABHI KAMEL  
INFIRMIER, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame ROUSSEL NATHALIE  
CHEF DE SERVICE PROTECTION DE L'ENFANCE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à DIEUDONNE.

- Monsieur **RUIN ALAIN**  
FONCTIONNAIRE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à FOUQUENIES.

- Madame **SEILLIER ANNE-MARIE**  
ADJOINT DES CADRES, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à CREVECOEUR-LE-GRAND.

- Monsieur **SIGNEZ PATRICK**  
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à ALLONNE.

- Madame **SILVERE LAURENCE**  
AGENT CHEF MAGASINIER, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à ANDEVILLE.

- Madame **SOUDANNE FRANCOISE**  
ASSISTANT MEDICO TECHNIQUE, GHPSO, demeurant à SENLIS.

- Madame **SPENCLEY CORINNE**  
RESPONSABLE ADJOINTE DU MULTI-ACCUEIL, MAIRIE DE MONTATAIRE, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Madame **TABARY CATHERINE**  
AGENT D'ACCUEIL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **TARDIF ARMELLE**  
ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIF, GHPSO, demeurant à MONCHY-SAINT-ELOI.

- Madame **TAULIER NICOLE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NEUILLY EN THELLE, demeurant à NEUILLY-EN-THELLE.

- Madame **TEBBI FADHILA**  
INFIRMIERE ANESTHESISTE, GHPSO SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Monsieur **TISAL TAYLOR**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à OGNES.

- Monsieur **TIXIER THIERRY**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE COMPIEGNE, demeurant à COMPIEGNE.

- Monsieur **TOURNEUR YVES**  
TECHNICIEN, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à CINQUEUX.

- Madame **TOUZARD CHANTALE**  
CUISINIERE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à FROCOURT.

- Madame **TRICOT CATHERINE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à LE FAY-SAINT-QUENTIN.

- Madame **TRIPOTEAUD DENISE**  
ASSISTANTE MATERNELLE, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à CHANTILLY.

- Madame **TRUANT SYLVIE**  
ASSISTANT DE CONSERVATION, VILLE DE CREIL, demeurant à SENLIS.

- Madame **VALENTE CHANTAL**

TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à MILLY-SUR-THERAIN.

- Monsieur **VALENTE ROGER**  
TECHNICIEN DE LABORATOIRE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à MILLY-SUR-THERAIN.

- Monsieur **VANDENHESTE PATRICE**  
MAITRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à FITZ-JAMES.

- Madame **VAN WYMEERSH CATHERINE**  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **VASSE-PAILLIER ERIC**  
AGENT DE MAINTENANCE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BREUIL-LE-SEC.

- Madame **VAUDREE MARIE-CHRISTINE**  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **VAUTRAIN PATRICK**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à CHANTILLY.

- Monsieur **VERSEIL PHILIPPE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **VEYLAND PASCAL**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE NOYON, demeurant à NOYON.

- Madame **VOLANT BRIGITTE**  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS, demeurant à JUVIGNIES.

- Madame **WILLAY CATHERINE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

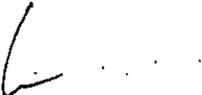
- Monsieur **ZERINGER JACKIE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à MONCHY-SAINT-ELOI.

- Madame **ZERINGER ROCULT MARYLENE**  
REDACTEUR, MAIRIE DE CLERMONT, demeurant à MONCHY-SAINT-ELOI.

Article 4 : Le présent arrêté fait l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 Rue Lemerchier, 80000 Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Madame la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le 04/12/2015

  
Emmanuel BERTHIER



PREFET DE L'OISE

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service interministériel  
de défense et de protection civiles

**Arrêté préfectoral fixant la liste des communes où s'applique l'obligation d'informer les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, technologiques et sismiques**

**Le Préfet de l'Oise  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

Vu le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2014 fixant la liste des communes où s'applique l'obligation d'informer les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, technologiques et sismiques ainsi que la liste des risques et des documents à prendre en compte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2014 prescrivant une prorogation de délai pour la révision du périmètre de risques naturels d'inondation valant plan de prévention des risques inondation pour les rivières de l'Oise et de l'Aisne en amont de Compiègne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 décembre 2014 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques d'inondation pour la rivière Oise, section Compiègne / Pont sainte Maxence et portant prescription du plan de prévention des risques d'inondation pour la rivière Oise sur la commune de Bazicourt ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 décembre 2014 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques d'inondation pour la rivière Oise, section Brenouille / Boran sur Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2014 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement WELCHEM LAMOTTE SAS à Trosly Breuil ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2014 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement STORENGY, domicilié à Gournay sur Aronde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques pour les établissements MOMENTIVE Specialty Chemicals, INEOS STYRENICS et SECO Fertilisants à Ribécourt - Dreslincourt ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2015 modifiant l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques inondation sur le bassin versant de la Verse ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 août 2015 abrogeant l'arrêté de prescription d'un plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Montreuil sur Thérain ;

Sur proposition de Madame la Sous-préfète, Directrice de Cabinet ;

**ARRETE**

**Article 1 :** L'obligation d'information sur les risques naturels, technologiques et sismiques prévue aux I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes mentionnées en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2 :** Les risques et documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sont consignés pour chaque commune dans un dossier communal d'information annexé au présent arrêté (annexe 2) étant entendu que l'ensemble du département est situé en zone de sismicité très faible (zone 1). Chaque dossier comprend :

- la fiche synthétique d'information sur les risques ;
- les extraits cartographiques délimitant les zones exposées ;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- le zonage sismique réglementaire attaché à la commune.

**Article 3 :** L'obligation d'information prévue au IV de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune où se situe le bien (annexe 3 consultable sur le site internet de la Préfecture).

**Article 4 :** La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour lorsqu'un arrêté préfectoral modifie la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

**Article 5 :** Une copie du présent arrêté et des annexes 1 et 2 sont adressées aux maires des communes concernées, à la chambre départementale des notaires, aux sous-préfets d'arrondissement, à la direction départementale des territoires et à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie.

Le présent arrêté et ses annexes seront affichés en mairie et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise. Ils seront consultables à la Préfecture de l'Oise (Service interministériel de défense et de protection civiles), dans les sous-préfectures d'arrondissement, à la direction départementale des territoires (Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie) et sur le site internet des services de l'Etat ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

**Article 6 :** L'arrêté préfectoral du 31 décembre 2014 susvisé est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 7 :** Madame la sous-préfète, Directrice de Cabinet, Messieurs les sous-Préfets d'arrondissement, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles et Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 01 DEC. 2015

  
Emmanuel BERTHIER



PREFET DE L'OISE

Annexe 1  
à l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2015  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels, technologiques et sismiques

Liste des communes où s'applique l'obligation d'information prévue  
aux I et II de l'article L. 125-5 du code de l'environnement

Légende :

- I très faible
- I inondation
- Mvt mouvement de terrain
- T technologique

N° Insee	Communes	PPR naturels présents	PPR naturels approuvés	PPR technologiques présents	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Artés catastrophes naturelles	Artés catastrophes technologiques
60009	Allonne		I			1	4	0
60015	Angy		I			1	2	0
60019	Artheuil-Portes				T	1	0	0
60021	Appilly		I			1	5	0
60023	Armancourt		I			1	5	0
60025	Attichy	I				1	5	0
60703	Aux-Marais		I			1	4	0
60035	Avricourt					1	4	0
60037	Babouët		I			1	4	0
60041	Bailleul-sur-Thérain		I			1	1	0
60043	Bailly	I				1	2	0
60044	Balagny-sur-Thérain		I			1	4	0
60700	Bazicourt		T			1	1	0
60052	Beaugies-sous-Bois	I				1	2	0

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60053	Beaulieu-les-Fontaines	I	Mvt			1	3	0
60055	Beaurains-les-Noyon	I	Mvt			1	1	0
60056	Beaurepaire	Mvt	I		I	1	3	0
60057	Beauvais		I			1	8	0
60059	Béhéricourt		I			1	1	0
60061	Belloy				I	1	1	0
60062	Berlan-court	I				1	3	0
60064	Berneuil-sur-Aisne	I				1	3	0
60065	Berthecourt		I			1	2	0
60072	Bitry	I				1	6	0
60084	Bondières		I			1	1	0
60086	Boran-sur-Oise		I			1	9	0
60102	Branouille		I		I	1	5	0
60103	Breilles				I	1	2	0
60105	Bretigny		I			1	5	0
60106	Breuil-le-Sec				I	1	2	0
60116	Bury		I			1	3	0
60117	Bussy	I	Mvt			1	3	0
60119	Cambronne-les-Ribécourt	I			I	1	6	0
60121	Campagne	I				1	1	0
60124	Candor	I	Mvt			1	2	0

57

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60130	Catenoy					1	4	0
60132	Catigny	I				1	2	0
60149	Chevrières		I			1	3	0
60150	Chiry-Ourscamp		I			1	6	0
60151	Choisy-au-Bac	I				1	7	0
60155	Cires-les-Mello		I			1	7	0
60156	Clairoix	I				1	8	0
60157	Clermont		Mvt			1	4	0
60159	Compiègne	I	I			1	11	0
60167	Coubisy	I				1	3	0
60168	Courcelles-Epayelles		Mvt			1	3	0
60171	Courfleur	I				1	2	0
60173	Cramoisy		I			1	5	0
60175	Creil		I			1	5	0
60180	Crillon		I			1	3	0
60181	Crisolles	I				1	3	0
60188	Cuisse-la-Motte	I				1	5	0
60191	Cuvilly				I	1	1	0
60204	Ecuilly	I	Mvt			1	2	0
60217	Escames		I			1	2	0
60219	Escles-Saint-Pierre		Mvt			1	3	0

58

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	1/Zone sismique	2/Arrêtés catastrophes naturelles	3/Arrêtés catastrophes technologiques
60221	Esquennoy		Mvt			1	2	0
60236	Flavy-le-Meldeux					1	3	0
60244	Fontenay-Torcy		I			1	3	0
60250	Fouquenes		I			1	1	0
60255	Fréniches	I				1	2	0
60263	Frétoy-le-Château	I Mvt				1	3	0
60270	Genvry	I				1	2	0
60271	Gerberoy		I			1	2	0
60277	Goincourt		I			1	6	0
60278	Golancourt					1	2	0
60281	Gournay-sur-Aronde				I	1	2	0
60282	Gouvieux		I			1	10	0
60291	Guiscard		I			1	5	0
60294	Hainvillers		Mvt			1	1	0
60301	Haucourt		I			1	1	0
60307	Heilles		I			1	2	0
60310	Herchies		I			1	2	0
60313	Hermes		I			1	2	0
60317	Hondainville		I			1	1	0
60318	Houdancourt		I			1	5	0
60323	Janville	I				1	9	0

-52

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	1/Zone sismique	2/Arrêtés catastrophes naturelles	3/Arrêtés catastrophes technologiques
60324	Jaulzy	I				1	4	0
60325	Jaux		I			1	6	0
60333	La Chapelle-aux-Pots		I			1	2	0
60335	La Chapelle-sous-Gerberoy		I			1	2	0
60338	La Croix Saint-Ouen		I			1	10	0
60340	Lagny	I				1	1	0
60346	Lamorlaye		I			1	11	0
60351	Lataule				I	1	1	0
60402	Le Meux		I			1	6	0
60502	Le Plessis-Patte-d'Oie	I Mvt				1	2	0
60006	Les Ayeux		I		I	1	1	0
60358	Levignen				I	1	6	0
60368	Longueuil-Annel		I			1	9	0
60369	Longueuil-Sainte-Marie		I		I	1	5	0
60381	Margny-aux-Cerises		Mvt			1	3	0
60382	Margny-les-Compiègne		I			1	8	0
60388	Martincourt		I			1	1	0
60389	Maucourt		I			1	2	0
60391	Maysel		I			1	3	0
60393	Mello		I			1	5	0

52

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60396	Méry-la-Bataille				1	1	1	0
60403	Milly-sur-Thérain		1			1	1	0
60406	Monceaux		1			1	2	0
60414	Montataire		1			1	6	0
60423	Montmacq	1				1	6	0
60426	Montreuil-sur-Thérain		1			1	1	0
60431	Morlincourt	1	1			1	7	0
60439	Mouy		1			1	5	0
60443	Mulrancourt	1				1	3	0
60448	Neufchelles				1	1	3	0
60463	Nogent-sur-Oise		1			1	6	0
60464	Nointel				1	1	2	0
60471	Noyon	1	1			1	10	0
60474	Ognolles					1	1	0
60477	Ons-en-Bray		1			1	2	0
60488	Passel		1			1	6	0
60492	Pimprez		1		1	1	7	0
60501	Plessis-Brion (Le)	1				1	8	0
60506	Pont-l'Évêque		1			1	4	0
60507	Pontoise-les-Noyon		1			1	8	0
60508	Pontpoint		1			1	12	0

-61

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60509	Pont-Sainte-Maxence		1		1	1	7	0
60511	Porquericourt	1				1	1	0
60513	Précy-sur-Oise		1			1	8	0
60519	Quesmy	1				1	2	0
60523	Rainvillers		1			1	3	0
60533	Ressons-sur-Matz				1	1	2	0
60534	Rethondes	1				1	4	0
60536	Rhuis		1			1	2	0
60537	Ribécourt-Dreslincourt	1			1	1	7	0
60539	Rieux		1		1	1	8	0
60540	Rivecourt		1			1	2	0
60542	Rochy-Condé		1			1	4	0
60567	Saint-Aubin-en-Bray		1			1	1	0
60569	Saint-Crépin-Aux-Bois					1	1	0
60574	Saint-Félix		1			1	2	0
60576	Saint-Germain-la-Poterie		1			1	2	0
60582	Saint-Léger-aux-Bois	1				1	2	0
60584	Saint-Leu-d'Esserent		1			1	7	0
60589	Saint-Maximin		1			1	6	0
60590	Saint-Omer-en-Chaussée		1			1	1	0
60591	Saint-Paul		1			1	1	0

-62

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60601	Saint-Vaast-les-Mello		1			1	2	0
60603	Salency	1	1			1	2	0
60610	Sempigny		1			1	5	0
60617	Sermalze	1				1	1	0
60623	Songeons		1			1	3	0
60624	Sully		1			1	2	0
60628	Therdonne		1			1	1	0
60635	Thiverny		1			1	5	0
60636	Thourotte	1				1	8	0
60643	Tricot		Mvt			1	3	0
60646	Troisseries		1			1	1	0
60647	Trosly-Breuil	1			1	1	4	0
60655	Varesnes		1			1	6	0
60656	Varinfroy				1	1	3	0
60657	Vauchelles	1				1	3	0
60665	Venette		1			1	7	0
60667	Verberie		1			1	5	0
60670	Verneuil-en-Halatte		1		1	1	5	0
60684	Villers-Saint-Paul		1		1	1	6	0
60685	Villers-Saint-Sépulcre		1			1	2	0
60686	Villers-sous-Saint-Len		1			1	4	0

63

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60693	Villeselve	1				1	3	0
60697	Vrocourt		1			1	1	0
60700	Warluis		1			1	6	0

64



PRÉFET DE L'OISE

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales  
Bureau du Contrôle de la Légalité

Arrêté portant modification de l'article 3 des statuts  
du Syndicat de la Tremblée

LE PRÉFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 5211-1 et suivants et L. 5212-1 à L. 5212-34 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 26 avril 2010 portant création du Syndicat de la Tremblée ;

Vu la délibération du 10 mars 2015 par laquelle le comité syndical a décidé à l'unanimité de modifier l'article 3 de ses statuts ;

Vu la délibération concordante du conseil municipal de la commune de Labosse en date du 12 juin 2015 donnant un avis favorable à la modification proposée ;

Considérant que les dispositions de l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales sont respectées ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1er** : Les dispositions de l'article 3 des statuts du Syndicat de la Tremblée sont modifiées comme suit :

« **Article 3** : Le Syndicat fera sur les locaux et terrains mis à disposition les investissements nécessaires au fonctionnement normal des installations. Il se chargera notamment au fur et à mesure des besoins des éventuels travaux de mise aux normes des bâtiments existants ou des travaux d'extension, et pour la construction suivant le permis de construire délivré le 9 mars 2015. »

-65-

.../

**ARTICLE 2** : un exemplaire des nouveaux statuts du syndicat demeurera annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 4** : le Secrétaire général de la préfecture, le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise, le Président du Syndicat de la Tremblée et les Maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le 27 novembre 2015

Pour le préfet et par délégation,  
le Secrétaire général

Blaise GOURTAY

66

## REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE LA TREMBLEE

Compte tenu de l'impact financier de la construction d'un regroupement pédagogique concentré (investissement et fonctionnement) sur les budgets communaux, les communes ont décidé de différer les investissements prévus. Toutefois, afin de satisfaire les besoins en locaux pour la scolarité des enfants des communes de FLAVACOURT, LABOSSE et LE VAUMAIN, il est décidé de modifier les statuts du syndicat comme suit.

### STATUTS DU R.P.I.

Le syndicat exerce de plein droit l'ensemble de ses compétences en lieu et place des communes membres.

#### Article 1 :

En application des articles L5211.1 et suivants et L5212.1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est formé entre les communes de Flavacourt, Labosse et Le Vaumain un syndicat qui prend la dénomination de "Syndicat de la Tremblée"

#### Article 2 :

Le Syndicat a pour compétence le fonctionnement et les investissements des bâtiments scolaires sur les communes, et assurer la gestion et le fonctionnement de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ainsi que la gestion et le fonctionnement des activités périscolaires, la cantine et l'organisation des transports (sorties sportives, pédagogiques), l'accompagnement éducatifs et toutes les activités améliorant la qualité du R.P.I.

#### Article 3 :

Le Syndicat fera sur les locaux et terrains mis à disposition les investissements nécessaires au fonctionnement normal des installations. Il se chargera notamment au fur et à mesure des besoins des éventuels travaux de mise aux normes des bâtiments existants ou des travaux d'extension, et pour la construction suivant le permis de construire délivré le 09 mars 2015.

#### Article 4 :

Les contributions des communes au budget du Syndicat seront calculées en fonction du nombre d'habitants recensés de l'année n-1 (Population INSEE sans double compte).

#### Article 5 :

Le siège du Syndicat est fixé à la mairie de Flavacourt – 29 rue de Gisors – 60590 FLAVACOURT.

#### Article 6 :

Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

#### Article 7 :

67

Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée au sein du comité par trois délégués et trois suppléants.

#### Article 8 :

L'adhésion du Syndicat à un établissement public de coopération intercommunale est décidée par le comité, statuant à l'unanimité.

#### Article 9 :

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des conseils municipaux.

Fait, le 20 mars 2015

COMMUNE DE FLAVACOURT



COMMUNE DE LABOSSE



COMMUNE DE LEVAUMAIN



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2015 portant modification de l'article 3 des statuts du Syndicat de la Tremblée

68



Arrêté portant nomination du liquidateur  
de l'établissement public de coopération culturelle  
« Maison de la Pierre du Sud de l'Oise »

LE PRÉFET DE L'OISE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1431-1, L. 1431-2 et R. 1431-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2012 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Pierre du Sud de l'Oise » ;

Vu le jugement du Tribunal administratif d'Amiens du 30 décembre 2014 annulant l'arrêté préfectoral du 10 avril 2012 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Pierre du Sud de l'Oise » ;

Vu le jugement du Tribunal administratif d'Amiens du 19 mai 2015 reportant les effets de l'annulation au 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

Considérant que les opérations de liquidation n'ont pas été clôturées dans le délai fixé par le jugement susvisé ;

Considérant qu'à ce jour l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Pierre du Sud de l'Oise » n'est pas liquidé et que ses comptes ne sont pas arrêtés ;

Considérant qu'il y a lieu, afin de régler les créanciers, de mettre fin notamment aux intérêts sollicités et d'arrêter les comptes, de procéder à la liquidation de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Pierre du Sud de l'Oise » et de nommer un liquidateur ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Senlis ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** À la date du présent arrêté, Mme Anne Tellier-Delattre, inspecteur des finances publiques, est nommée liquidateur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Pierre du Sud de l'Oise ».

**ARTICLE 2 :** Mme Anne Tellier-Delattre rendra compte régulièrement au représentant de l'État de toute difficulté rencontrée dans l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée.

**ARTICLE 3 :** Le comptable de Saint-Leu-d'Esserent, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés, le maire de Saint-Maximin, les créanciers et les débiteurs mettront à disposition de Mme Anne Tellier-Delattre tous documents nécessaires à la liquidation de l'établissement public de coopération culturelle.

**ARTICLE 4 :** Dans le cadre des orientations générales définies par le présent arrêté, Mme Anne Tellier-Delattre est chargée de préparer le compte administratif de clôture de l'établissement public, d'apurer

dettes et les créances et, s'il y a lieu, de céder les actifs de l'établissement public. À ce titre, elle est notamment habilitée à établir les mandats et les titres concourant aux opérations de liquidation de l'établissement public.

**ARTICLE 5 :** L'apurement des dettes et des créances s'étend aux factures et recettes non comptabilisées au 1<sup>er</sup> juillet 2015, lesquelles seront prises en charge et réglées en 2016.

Ledit apurement entraîne l'ouverture des crédits nécessaires, en dépenses et en recettes.

Mme Anne Tellier-Delattre est chargée de procéder à l'encaissement des recettes et au paiement des dépenses dès sa nomination.

**ARTICLE 6 :** À l'issue des opérations de liquidation réalisées par Mme Anne Tellier-Delattre, la liquidation et les comptes seront arrêtés par le préfet.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 8 :** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques de l'Oise, le sous-préfet de Senlis, le liquidateur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Pierre du Sud de l'Oise », les présidents des établissements publics de coopération intercommunale intéressés et le maire de Saint-Maximin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le 2-12-15

Le Préfet,

  
Emmanuel BERTHIER



PRÉFET DE L'OISE

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales  
Bureau de Contrôle de la Légalité

Arrêté portant modification des statuts du syndicat mixte du parc  
d'activités multi-sites de la Vallée de la Brèche

LE PRÉFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5111-3, L.5211-18, L.5212-1 et suivants et L.5711-1 à L.5711-4 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 28 juillet 1999 portant création du syndicat intercommunal du parc d'activités multi-sites de la Vallée de la Brèche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 février 2013 autorisant l'adhésion de la Communauté de l'agglomération Creilloise au syndicat intercommunal du parc d'activités multi-sites de la Vallée de la Brèche et portant transformation dudit syndicat en syndicat mixte ;

Vu la délibération du 8 septembre 2015 par laquelle le comité syndical a proposé le transfert de son siège au 105 rue Louis Blanc à Montataire et la mise en place d'un règlement financier afin de préciser les liens financiers entre le syndicat et ses membres et en particulier les règles en matière de reversement de fiscalité ;

Vu les délibérations concordantes des communes de Monchy-Saint-Eloy (16/09/15), Mogneville (24/09/15), Nogent-sur-Oise et de la Communauté de l'agglomération Creilloise (24/09/15), approuvant les modifications proposées ;

Vu la délibération de la commune de Laigneville (15/10/15) approuvant la mise en place du règlement financier mais rejetant la modification tendant au changement de siège du syndicat ;

Considérant que les conditions de majorités prévus par le code général des collectivités territoriales sont respectées ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1er :** les statuts du syndicat mixte du parc d'activités multi-sites de la Vallée de la Brèche sont ainsi modifiés :

- **Article 4 :** le siège du syndicat est situé au 105 rue Louis Blanc 60 762 Montataire.
- Il est ajouté la disposition suivante à l'article 8 1. relatif aux recettes du syndicat : « (...) éventuellement minorées en application des règles fixées à l'article 10 des présents statuts (...) »
- **Article 9 :** les contributions des collectivités membres du syndicat sont établies à partir des recettes de fiscalités suivantes, générées par les établissements implantés sur les zones d'activités du syndicat :
  - le produit de la CFE et de la CVAE
  - le produit de l'IFER
  - le produit de la TASCOM
  - les compensations liées aux exonérations de la fiscalité professionnelle et à la réforme de la taxe professionnelle

Pour l'exercice de ses compétences, les contributions des membres au syndicat sont égales à la totalité des recettes fiscales et compensations établies susvisées qu'ils perçoivent.

- **Article 10 :** par dérogation à l'article 9 des statuts, les contributions appelées par le syndicat auprès de ses adhérents peuvent être minorées dans les conditions suivantes. Si un membre subit des pertes de dotations résultant de la présence sur son territoire des entreprises installées sur les zones d'activités du syndicat, une minoration de contribution peut, sur sa demande, lui être accordée par le syndicat pour compenser ces pertes. Par ailleurs, les contributions peuvent être minorées par le syndicat si le montant de ces dernières excède les besoins financiers du syndicat liés à son activité telle que définie à l'article 2 des statuts. Ces minérations sont applicables, pour une année donnée, à l'ensemble des personnes publiques membres. Elles sont proportionnelles à la contribution initiale de chaque membre établie sur la base de l'article 9 des statuts. Les modalités de calcul de ces minérations de contributions des membres sont détaillées dans un règlement financier. Les minérations prévues au présent article seront décidées par délibération du comité syndical.

**ARTICLE 2 :** les statuts modifiés du syndicat mixte du parc d'activités multi-sites de la Vallée de la Brèche dont un exemplaire est annexé au présent arrêté sont approuvés.

**ARTICLE 3 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 4 :** le Secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques, le Président du syndicat mixte du parc d'activités multi-sites de la Vallée de la Brèche et les Maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le 2 décembre 2015

Pour le préfet et par délégation,  
le Secrétaire général,

Blaise GOURTAY



# SYNDICAT MIXTE DU PARC D'ACTIVITÉS MULTI-SITES DE LA VALLÉE DE LA BRÈCHE



## STATUTS

Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi-sites de la Vallée de la Brèche

**Article 1 :** En application des articles L.5711.1 et suivants, L.5211.1 et suivants, L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales, il est formé un Syndicat mixte composé de :

- La commune de Laigneville,
- La commune de Monchy Saint Eloi,
- La commune de Mogneville,
- La commune de Nogent sur Oise,
- La communauté de l'Agglomération Creilloise.

**Article 2 :** Le Syndicat exerce les compétences suivantes :  
Réalisation de parcs d'activités, comprenant les études, les acquisitions foncières, les travaux de viabilisation et la vente des terrains équipés du parc d'activités multi-sites de la Vallée de la Brèche décrit ci-après et dont les plans sont annexés aux présents statuts :

La prairie de Saulcy située à Nogent sur Oise,  
Les calloux de Sallleville situés à Laigneville,  
La Croix-Blanche, située à Monchy-Saint-Eloi,  
Le Marais, situé à Mogneville,  
Bâtiment industriel (Ets Desnoyers) du site industriel Montupet à Laigneville.

Réalisation de la voie de liaison entre la zone d'activités de Mogneville et la déviation en provenance de la RD 1016.

Voie de sortie de la zone de Saulcy sur la bretelle de liaison entre la RD 1016 et la RD 200,

Aménagement de la Zone industrielle Sud de Nogent-sur-Oise en vue du développement des quais de chargement sur l'Oise.

Ces compétences sont géographiquement délimitées conformément aux plans annexés aux présents statuts.

**Article 3 :** Le Syndicat porte le nom de Syndicat mixte du Parc d'activités multi sites de la Vallée de la Brèche.

**Article 4 :** Le siège du Syndicat est situé au 105 rue Louis Blanc 60762 Montataire.

**Article 5 :** Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

**Article 6 :** Le comité est composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes adhérentes et par le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

La composition du comité syndical est la suivante :

- Commune de Laigneville : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- Commune de Nogent-sur-Oise : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- Commune de Monchy-Saint-Eloi : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- Commune de Mogneville : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- Communauté de l'Agglomération Creilloise : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants

Les délégués suppléants peuvent assister à toutes les réunions du Comité Syndical, mais ils n'auront de voix délibérative qu'en cas d'absence des délégués titulaires.

**Article 7 :** Le bureau syndical est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et d'un secrétaire.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents.

Le mandat des Membres du Bureau prend fin en même temps que celui des Membres de l'organe délibérant.

**Article 8 :** L'organisation financière du Syndicat est la suivante :

Le Syndicat prend en charge l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement des compétences qu'il exerce :

**Les recettes du Syndicat comprennent notamment :**

1. Les contributions des collectivités membres prévues à l'article 9 des présents statuts éventuellement minorées en application des règles fixées à l'article 10 des présents statuts.
2. Les revenus des biens meubles et immeubles du Syndicat
3. Les sommes perçues des administrations publiques, des associations ou de particuliers, en échange de service rendu
4. Les subventions perçues
5. Les produits des dons et legs
6. Le produit des emprunts
7. Les produits de la vente des terrains.

**Article 9 :** Les contributions des collectivités membres du Syndicat sont établies à partir des recettes de fiscalité suivantes, générées par les établissements implantées sur les zones d'activités du Syndicat :

- Le produit de la CFE et de la CVAE
- Le produit de l'IFER
- Le produit de la TASCOM
- Les compensations liées aux exonérations de la fiscalité professionnelle et à la réforme de la taxe professionnelle

Pour l'exercice de ses compétences, les contributions des membres au syndicat sont égales à la totalité des recettes fiscales et compensations établies susvisées qu'ils perçoivent.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC CRÉÉ PAR DÉCRET DE  
M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LE 29/07/1999  
MISE EN ŒUVRE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
LE 22/02/2015

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION CREILLOISE  
VILLE DE LAIGNEVILLE  
VILLE DE MOGNÉVILLE  
VILLE DE MONCHY-SAINT-ÉLOI  
VILLE DE NOGENT-SUR-OISE

SIÈGE : Mairie de Nogent-sur-Oise

Courrier à adresser à :

M. le Président du Syndicat Mixte  
Mairie de Nogent-sur-Oise  
74, rue du Général de Gaulle  
BP 10108  
60181 NOGENT-SUR-OISE Cedex

Tél : 03 44 68 30 30  
www.nogentsuroise.fr  
e-mail : syndicatmixte@nogentsuroise.fr

SYNDICAT MIXTE  
DU PARC D'ACTIVITÉS MULTI-SITES  
DE LA VALLÉE DE LA BRÈCHE

Siège Social : Mairie de Nogent-sur-Oise  
105 rue Louis Blanc 60762 Montataire

Vu pour être annexé à la  
délibération du comité syndical  
du 8 septembre 2016. (N°1)

Alain Boulière  
Président

**Article 10 :** Par dérogation à l'article 9 des statuts, les contributions appelées par le Syndicat auprès de ses adhérents peuvent être minorées dans les conditions fixées par le présent article.

Si un membre subit des pertes de dotations résultant de la présence sur son territoire des entreprises installées sur les zones d'activités du syndicat, une minoration de contribution peut, sur sa demande, lui être accordée par le syndicat pour compenser ces pertes.

Par ailleurs, les contributions peuvent être minorées par le Syndicat si le montant de ces dernières excède les besoins financiers du syndicat liés à son activité telle que définie à l'article 2 des présents statuts. Ces minorations sont applicables, pour une année donnée, à l'ensemble des personnes publiques membres. Elles sont proportionnelles à la contribution initiale de chaque membre établie sur la base de l'article 9.

Les modalités de calcul de ces minorations de contributions des membres sont détaillées dans un règlement financier. Les minorations prévues au présent article seront décidées par délibération du comité syndical.

**Article 11 :** En application du III de l'article L.5211-5 du CGCT, applicable aux syndicats mixtes, le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5.

Toutefois, lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activité économique, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence. Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences. Il en va de même lorsque l'établissement public est compétent en matière de zones d'aménagement concerté.

## CONVENTION DE COORDINATION INTERCOMMUNALE DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

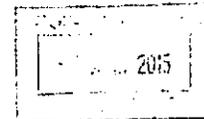
Entre le préfet de l'Oise et les maires des communes de Chantilly et de Vineuil Saint Firmin, pour ce qui concerne la mise à disposition de l'ensemble des agents de police municipale de Chantilly et de leurs équipements au profit de la Ville de Vineuil Saint Firmin dépourvue de police municipale, et après avis du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Senlis,

Considérant que certains équipements publics gérés par la Commune de Chantilly sont situés sur le territoire de la Commune de Vineuil Saint Firmin,

Considérant que pour des raisons de sécurité publique, il est nécessaire d'assurer la présence de la police municipale lors de manifestations qui se tiennent au sein des équipements publics situés sur le territoire de la Commune de Vineuil Saint Firmin,

Considérant que l'état des lieux établi à partir du diagnostic local de sécurité réalisé par les forces de sécurité de l'Etat compétentes, avec le concours des communes signataires, fait apparaître les besoins et priorités suivants :

- sécurité routière ;
- lutte contre la délinquance routière;
- lutte contre la toxicomanie ;
- prévention des violences scolaires ;
- lutte contre les pollutions et nuisances ;
- lutte contre la délinquance de voie publique.



Ceci étant rappelé,  
il est convenu ce qui suit :

### TITRE Ier OBJET DE LA CONVENTION

**Article 1 :** La police municipale de Chantilly et les forces de sécurité de l'Etat ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur le territoire de la commune de Vineuil Saint Firmin limité par le périmètre défini à l'article 2 en vue d'assurer la continuité du service de sécurité, d'améliorer la sécurisation du stationnement, de la circulation, sur les territoires communaux limitrophes, objet de la présente convention.

En aucun cas il ne peut être confié à la police municipale de mission de maintien de l'ordre.

La présente convention, établie conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure en son article L.512-4 et R.512-5, de l'article L. 2212-6 du code général des collectivités territoriales, précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Pour l'application de la présente convention, la force de sécurité de l'Etat est la gendarmerie nationale. Le responsable des forces de sécurité de l'Etat est le commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Chantilly.

### TITRE II COORDINATION DES SERVICES

#### Chapitre Ier Nature, lieux et modalités d'interventions

**Article 2 :** Le périmètre visé à l'article 1 est constitué par les voies cadastrées sur la commune de Vineuil Saint Firmin et d'accès aux équipements du tennis club de Chantilly et du stade des Bourgognes à savoir : les RD44 et 924, la route des Bourgognes, le sentier botanique, le chemin des Obstinés. Le territoire intérieur à ce périmètre inclut les voies qui en définissent la limite.

**Article 3 :** La police municipale de Chantilly assure la garde statique des bâtiments communaux du périmètre.

**Article 4 :** La police municipale de Chantilly assure, à titre principal une présence lors des entrées et sorties à proximité du Collège des Bourgognes,

La police municipale assure également, la surveillance à l'intérieur comme à l'extérieur du stade des Bourgognes ainsi que sur le parking dit « des tennis ».

**Article 5 :** La police municipale de Chantilly assure :

La surveillance des cérémonies, fêtes et réjouissances organisées par la commune de Chantilly sur le territoire de Vineuil Saint Firmin dans le périmètre désigné, notamment :

- Bals Publics, concert
- Fête des canaux
- Fête de la musique

**Article 6 :** La surveillance des autres manifestations, notamment des manifestations sportives, récréatives ou culturelles nécessitant ou non un service d'ordre à la charge de l'organisateur, est assurée, dans les conditions définies préalablement par le responsable des forces de sécurité de l'Etat et le responsable de la police municipale, soit par la police municipale, soit par les forces de sécurité de l'Etat, soit en commun dans le respect des compétences de chaque service.

**Article 7 :** La police municipale assure la surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur les voies publiques et parcs de stationnement sur le périmètre précité à l'article 2.

La police municipale surveille les opérations d'enlèvement des véhicules du périmètre, et notamment les mises en fourrière, effectuées en application de l'article L. 325-2 du code de la route, sous l'autorité de l'officier de police judiciaire compétent, ou, en application du deuxième alinéa de ce dernier article, par l'agent de police judiciaire adjoint, chef de la police municipale de Chantilly.

**Article 8 :** La police municipale informe au préalable les forces de sécurité de l'Etat des opérations de contrôle routier et de constatation d'infractions qu'elle assure dans le cadre de ses compétences.

**Article 9 :** Sans exclusivité, la police municipale assure de jour comme de nuit la surveillance générale de toutes les voies publiques et lieux ouverts au public du périmètre désigné, soit :

- La protection des biens et des personnes sur l'ensemble du périmètre de la commune,
- L'intervention lors de toutes réquisitions d'un tiers ou à la demande de la gendarmerie
- La surveillance statique ou portée de tous les bâtiments et locaux, parcs et squares communaux de manière non pérenne en fonction des événements et effectifs disponibles,
- La police municipale assure l'lotage administratif par une présence préventive et dissuasive (dans les lieux publics, voie publique, squares et jardins) et par le développement de relations de confiance avec la population.
- La verbalisation des contraventions aux arrêtés municipaux du maire
- La verbalisation des contraventions au code de la route
- La verbalisation des infractions à la législation des chiens dangereux
- La verbalisation des infractions en matière de lutte contre les nuisances sonores
- La verbalisation des infractions à la police de la conservation du domaine public routier
- La verbalisation des infractions au code de l'environnement

Pour effectuer ses missions la police municipale de Chantilly opère selon les créneaux horaires suivants :

	Vacation de jour	Vacation de nuit
Lundi	07h30 à 19h00	

*Signature*

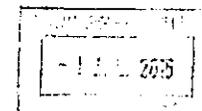
Mardi	07h30 à 19h30	
Du Mercredi au Samedi	07h30 à 19h30	19h30 à 01h30
Dimanche	La vacation horaire est fonction des festivités commandées par la ville de Chantilly	

Ces vacations de service peuvent être modifiées en fonction des événements ainsi que de la gestion des priorités de jour comme de nuit.

**Article 10 :** Toute modification des conditions d'exercice des missions prévues aux articles 3 à 9 de la présente convention fait l'objet d'une concertation entre le représentant de l'Etat et les maires dans le délai nécessaire à l'adaptation des dispositifs de chacun des deux services.

## Chapitre II

### Coordination



**Article 11 :** Le responsable des forces de sécurité de l'Etat et le responsable de la police municipale de Chantilly, ou leurs représentants, ainsi que le cas échéant le Maire de Vineuil Saint Firmin se réunissent périodiquement pour échanger toutes informations utiles relatives à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics dans la commune, en vue de l'organisation matérielle des missions prévues par la présente convention.

**Article 12 :** Le responsable des forces de sécurité de l'Etat et le responsable de la police municipale s'informent mutuellement des modalités pratiques des missions respectivement assurées par les agents des forces de sécurité de l'Etat et les agents de police municipale, pour assurer la complémentarité des services chargés de la sécurité sur le périmètre concerné de la commune Vineuil Saint Firmin.

Le responsable de la police municipale informe le responsable des forces de sécurité de l'Etat du nombre d'agents de police municipale affectés aux missions de la police municipale, du nombre des agents armés et du type des armes portées.

La police municipale donne toutes informations aux forces de sécurité de l'Etat sur tout fait dont la connaissance peut être utile à la préservation de l'ordre public et qui a été observé dans l'exercice de ses missions.

Le responsable des forces de sécurité de l'Etat et le responsable de la police municipale peuvent décider que des missions pourront être effectuées en commun sous l'autorité fonctionnelle du responsable des forces de sécurité de l'Etat, ou de son représentant. Les maires en sont systématiquement informés.

**Article 13 :** Dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les forces de sécurité de l'Etat et la police municipale échangent les informations dont elles disposent sur les personnes signalées disparues et sur les véhicules volés susceptibles d'être identifiés sur le périmètre de la commune de Vineuil Saint Firmin. En cas d'identification par ses agents d'une personne signalée disparue ou d'un véhicule volé, la police municipale en informe les forces de sécurité de l'Etat, de jour directement à la brigade territorialement compétente de Chantilly, de nuit via le CORG (Centre Opérationnel de Renseignements de la Gendarmerie)

**Article 14 :** Pour pouvoir exercer les missions prévues par les articles 21-2 et 78-6 du code de procédure pénale et par les articles L. 221-2, L. 223-5, L. 224-16, L. 224-17, L. 224-18, L. 231-2, L. 233-1, L. 233-2, L. 234-1 à L. 234-9 et L. 235-2 du code de la route, les agents de police municipale doivent pouvoir joindre à tout moment un officier de police judiciaire territorialement compétent. A cette fin, le responsable des forces de sécurité de l'Etat et le responsable de la police municipale précisent les moyens par lesquels ils doivent pouvoir communiquer entre eux en toutes circonstances.

**Article 15 :** Les communications entre la police municipale et la gendarmerie pour l'accomplissement de leurs missions respectives se font par lignes téléphoniques réservées, par liaison radiophonique dans les conditions définies d'un commun accord par leurs responsables. Pour la nuit par le numéro privilégié (le 17) du CORG.

*Signature*

### TITRE III

#### COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE RENFORCÉE

**Article 16:** Le préfet de l'Oise, les maires des communes de Chantilly et Vineuil Saint Firmin conviennent de renforcer la coopération opérationnelle entre la police municipale de Chantilly et les forces de sécurité de l'Etat.

**Article 17:** En conséquence, les forces de sécurité de l'Etat et la police municipale amplifient leur coopération étendue au périmètre concerné dans les domaines :

- du partage d'informations sur les moyens disponibles en temps réel et leurs modalités d'engagement par liaison téléphonique ou tout autre moyen technique dont échange de courriel ou internet entre le commandant de la brigade territoriale et le responsable de la police municipale ou leur représentant ;
- de l'information quotidienne et réciproque de la gendarmerie à la police municipale en leur qualité d'agent de police judiciaire adjoint, relative aux véhicules signalés volés ou susceptibles d'être retrouvés ou aperçus sur le territoire de la commune
- de l'échange d'informations pour des faits qui pourraient mettre en danger sur le terrain les gendarmes ou les policiers municipaux dans l'exécution de leurs missions
- de toutes informations systématiques de la gendarmerie à la police municipale en leur qualité d'agent de police judiciaire adjoint afin que ces derniers ne compromettent pas une action menée par la gendarmerie lorsque que les agents de police municipale n'y sont pas engagés.

La gendarmerie et la police municipale veilleront ainsi à la transmission réciproque des données ainsi que des éléments de contexte concourant à l'amélioration du service dans le strict respect de leurs prérogatives, de leurs missions propres et des règles qui encadrent la communication des données. Dans ce cadre, elles partageront les informations utiles :

- par la retransmission immédiate des requêtes adressées à la police municipale dépassant ses prérogatives
- par l'utilisation, de la vidéo protection et l'accès aux images
- de l'encadrement des manifestations sur la voie publique ou dans l'espace public, hors missions de maintien de l'ordre
- pour mener en commun des missions sous l'autorité fonctionnelle du responsable des forces de sécurité de l'Etat, ou de son représentant, mentionnées à l'article 12, par la définition préalable des modalités concrètes d'engagement de ces missions comme certaines opérations anti délinquance;
- par le rôle de chaque service dans les opérations destinées à assurer la tranquillité pendant les périodes de vacances, à lutter contre les cambriolages, à protéger les personnes vulnérables, comme les opérations tranquillités vacances ;

**Article 18:** Compte tenu du diagnostic local de sécurité et des compétences respectives des forces de sécurité de l'Etat et de la police municipale, les maires des communes de Chantilly et de Vineuil Saint Firmin précisent qu'ils souhaitent renforcer l'action de la police municipale par les moyens suivants (brigade cynophile, vidéo protection)).

**Article 19:** La mise en œuvre de la coopération opérationnelle définie en application du présent titre implique l'organisation d'action de formations ou d'informations selon les besoins.

- Ponctuellement des exercices de mise en situation conjoints pourront être réalisés entre la brigade de gendarmerie de Chantilly et la Police municipale de chantilly afin de renforcer la complémentarité dans l'intervention opérationnelle

### - TITRE IV

#### DISPOSITIONS DIVERSES

*fg*

**Article 20:** Un rapport périodique est établi, au moins une fois par an, selon des modalités fixées d'un commun accord par le représentant de l'Etat et les maires, sur les conditions de mise en œuvre de la présente convention. Ce rapport est communiqué au préfet et aux maires. Copie en est transmise au procureur de la République.

**Article 21:** La présente convention et son application font l'objet d'une évaluation annuelle, lors d'une rencontre entre le préfet et les maires. Le procureur de la République est informé de cette réunion et y participe s'il le juge nécessaire.

**Article 22:** La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. Elle peut être dénoncée après un préavis de six mois par l'une ou l'autre des parties.

Elle complète sans s'y substituer la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat signée le 19 mars 2013 entre le Préfet de l'Oise et le Maire de Chantilly

**Article 23:** Afin de veiller à la pleine application de la présente convention, le maire de Chantilly et le préfet de l'Oise, conviennent que sa mise en œuvre sera examinée par une mission d'évaluation associant l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur

Le Maire de Vineuil Saint Firmin



Fait à Chantilly, le 30/06/2015

Le Maire de Chantilly



ERIC WOERTH

Fait à Beauvais,  
le 25 NOV. 2015

Le Préfet de l'Oise

*Emmanuel BERTHIER*

Emmanuel BERTHIER



*B*



PRÉFÈTE DE LA REGION PICARDIE

Direction régionale  
Des entreprises, de la  
concurrence, de la  
consommation, du travail  
et de l'emploi

Pôle 3 E

Service Régional de  
Contrôle

40 rue de la Vallée  
80042 Amiens Cedex 1

Téléphone : 03 22 22 42 21  
Télécopie : 03 22 22 42 00

La Préfète  
de la région Picardie  
Préfète de la Somme  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE N° 01/2015

**portant habilitation d'un organisme à collecter les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage**

Vu le code du travail, et notamment ses articles L. 6242-2, R. 6242-2 et R. 6242-9 ;

Vu la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 modifiée relative à la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

Vu le décret n° 72-283 du 12 avril 1972 modifié relatif à la taxe d'apprentissage et portant application des dispositions de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 modifiée relative à la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 portant composition du dossier de demande d'habilitation en qualité d'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage et détermination des clauses obligatoires prévues à l'article R. 6242-9 du code du travail ;

Vu la demande présentée le 27 juillet 2015 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Picardie – 36, rue des Otages – CS 23701 – 80037 Amiens Cedex 1 – en vue d'être habilitée pour collecter les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage ;

Vu la convention mentionnée au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 6242-2 du code du travail conclue le 25 août 2015 entre les chambres consulaires de la région qui désigne la chambre consulaire ( Chambre de Commerce et d'Industrie de région Picardie ) susceptible d'être habilitée à collecter les versements effectués au titre de la taxe d'apprentissage ;

ARRETE

**Article 1** - La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Picardie – 36, rue des Otages CS 23701 – 80037 Amiens Cedex 1 - est habilitée, à compter du 1<sup>er</sup>

janvier 2016 pour les versements effectués au titre de la masse salariale 2015, à collecter les versements donnant lieu à exonération de la taxe d'apprentissage auprès des entreprises ayant leur siège social ou un établissement dans la région Picardie et à les reverser aux établissements autorisés à les recevoir.

**Article 2** – L'organisme habilité, cité à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, est tenu d'informer l'administration de toutes modifications susceptibles d'emporter des conséquences sur la portée ou sur le périmètre de l'habilitation.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Picardie.

Fait à Amiens, le 03 NOV. 2015

La Préfète de région,

  
Nicole KLEIN







**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment son article R. 57-6-24  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-62, R. 57-7-64, R.57-7-65, R.57-7-66,  
R.57-7-67, R.57-7-70, R.57-7-72, R.57-7-76,  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 6 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY en  
qualité de Chef d'Établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame **CHARD-HENRY Yveline**, Directrice des  
Services Pénitentiaires, Adjointe au Chef d'Établissement, au Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux  
fins :

- de décider du placement initial des personnes détenues à l'isolement et du premier renouvellement de  
la mesure,
- de décider du placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence,
- de proposer les prolongations de la mesure d'isolement,
- de décider de la levée de la mesure d'isolement pour les compétences relevant du Chef  
d'établissement,
- de rédiger le rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement,
- d'autoriser une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les  
personnes détenues soumises au régime de détention ordinaire ou à une activité commune aux  
personnes placées au quartier d'isolement,
- de décider de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de  
nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des établissements pénitentiaires.



Chef d'Établissement,  
Christophe LOY



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

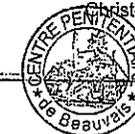
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 06 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY  
en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame **Corinne ALOVOR-FONTAINE**,  
Lieutenant au Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule  
individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues.



Le Chef d'Établissement,  
Christophe LOY



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 06 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY  
en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Charbel FARAH, Lieutenant au  
Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire,
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues.

Le Chef d'Établissement,  
Christophe LOY



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 06 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY  
en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Elodie BLONDEAU, Lieutenant au  
Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire,
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues.

Le Chef d'Établissement,  
Christophe LOY





**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 06 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY  
en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur **Georges MANDIMBA**, Lieutenant au  
Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire,
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues.



Le Chef d'Établissement,  
Christophe LOY

- 87 -



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 06 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY  
en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur **Laurent LEGRET**, Lieutenant au  
Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre  
préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire



Le Chef d'Établissement,  
Christophe LOY

- 88 -



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 06 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY  
en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur **Mohamed MESSAOUDI**, Chef de  
Détention au Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire,
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues.

\_\_\_\_\_  
Chef d'Établissement,  
Christophe LOY



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 06 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY  
en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur **Philippe MARISSAL**, Lieutenant au  
Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire,
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues.

\_\_\_\_\_  
Chef d'Établissement,  
Christophe LOY



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 06 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY  
en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Établissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Stéphane BOCQUET, Adjoint au  
Chef de Détention au Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire,
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues.



Christophe LOY  
Chef d'Établissement,



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18,  
R.57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 6 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY en  
qualité de Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur YOMI Alain, Directeur des Services  
Pénitentiaires, Directeur de secteur, au Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux fins :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline



Christophe LOY  
Chef d'Établissement,



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment son article R. 57-6-24  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-62, R. 57-7-64, R.57-7-65, R.57-7-66,  
R.57-7-67, R.57-7-70, R.57-7-72, R.57-7-76,  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 6 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY en  
qualité de Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur YOMI Alain, Directeur des Services  
Pénitentiaires, Directeur de Secteur, au Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux fins :

- de décider du placement initial des personnes détenues à l'isolement et du premier renouvellement de la mesure,
- de décider du placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence,
- de proposer les prolongations de la mesure d'isolement,
- de décider de la levée de la mesure d'isolement pour les compétences relevant du Chef d'établissement,
- de rédiger le rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement,
- d'autoriser une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les personnes détenues soumises au régime de détention ordinaire ou à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement,
- de décider de ne pas communiquer les Informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des établissements pénitentiaires.



Le Chef d'Etablissement,  
Christophe LOY

92



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,  
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE

CENTRE PENITENTIAIRE DE BEAUVAIS

A Beauvais,  
le 18 novembre 2015

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18,  
R.57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 6 août 2014 nommant Monsieur Christophe LOY en  
qualité de Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

Monsieur Christophe LOY, Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Beauvais

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame CHARD-HENRY Yveline, Directrice des  
Services Pénitentiaires, Adjointe au Chef d'Etablissement, au Centre Pénitentiaire de Beauvais, aux  
fins :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline



Le Chef d'Etablissement,  
Christophe LOY

96

Préfecture de l'Oise

Objet : Arrêté portant modification de l'arrêté du 14 janvier 2011 modifié portant agrément de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE dont le siège social est situé lotissement « Le Rigallois » 2 rue Jacques Yves Cousteau – 60000 BEAUVAIS.

Le Préfet de l'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre II de la sixième partie du Code de la Santé Publique et notamment ses articles R.6212-72 à R.6212-92 ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 69 ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires ;

Vu le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 25 juillet 2013 nommant M. Emmanuel Berthier, Préfet de l'Oise ;

Vu le décret du 08 juillet 2015 désignant M. Blaise GOURTAY, secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2011 modifié portant agrément de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE dont le siège social est situé lotissement « Le Rigallois » 2 rue Jacques Yves Cousteau – 60000 BEAUVAIS ;

Vu les pièces reçues le 06 et le 10 juillet 2015 ;

Vu le pouvoir daté du 10 juillet 2015 de M. Philippe MIARA, cogérant de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE, autorisant Maître Olivier REYNAERT agissant en qualité de gérant de la SELARL RDB ASSOCIES à adresser un dossier au nom et pour le compte de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE auprès de l'Agence régionale de santé de Picardie ;

Vu le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE du 10 mars 2015 relatif à la modification de la répartition du capital social de la SELARL et à l'agrément de nouveaux associés ;

Vu les statuts de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE mis à jour au 10 mars 2015 ;

Vu l'extrait Kbis du 09 mars 2015 de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE ;

Vu les statuts de la Société civile (SC) FONCIERE SENEGAL mis à jour le 11 mars 2015 ;

Vu l'extrait Kbis du 07 avril 2015 de la SC FONCIERE SENEGAL ;

Vu les statuts constitutifs de la SC MESNARD.FC du 10 mars 2015 ;

Vu l'extrait Kbis du 01 avril 2015 de la SC MESNARD.FC ;

Vu les statuts de la Société de participation financière de professions libérales (SPFPL) ALTER EGO GESTION mis au jour le 11 mars 2015 ;

Vu l'extrait Kbis du 07 avril 2015 de la SPFPL ALTER EGO GESTION ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier ;

Considérant que lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE du 10 mars 2015, l'assemblée générale a pris connaissance du souhait de Monsieur Philippe MIARA d'apporter quatre-vingt quinze (95) parts sociales qu'il détient en pleine propriété dans la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE au profit de la Société civile (SC) FONCIERE SENEGAL dont il est le gérant ; que l'assemblée générale a décidé d'autoriser cet apport et a agréé la SC FONCIERE SENEGAL en qualité de nouvelle associée ;

Considérant que cette même assemblée générale extraordinaire a pris connaissance du souhait de Monsieur Frédéric MESNARD d'apporter quatre-vingt quinze (95) parts sociales qu'il détient en pleine propriété dans la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE au profit de la Société civile (SC) MESNARD.FC dont il est le gérant ; que l'assemblée générale a décidé d'autoriser cet apport et a agréé la SC MESNARD.FC en qualité de nouvelle associée ;

Considérant que cette assemblée générale extraordinaire a également pris connaissance du souhait de Monsieur Bruno CAZEAUD d'apporter quatre-vingt huit (88) parts sociales qu'il détient en pleine propriété dans la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE au profit de la Société de participation financière de professions libérales (SPFPL) ALTER EGO GESTION dont il est le gérant ; que l'assemblée générale a décidé d'autoriser cet apport ;

Considérant qu'il a été décidé de procéder à la modification des statuts en conséquence ;

Sur proposition de la directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé de Picardie ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2011 modifié est ainsi modifié :

La Société d'exercice libérale à responsabilité limitée (SELARL) CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE dont le siège social est situé lotissement « Le Rigallois » 2 rue Jacques Yves Cousteau – 60000 BEAUVAIS, agréée sous le numéro 60 - 1097 et enregistrée sous le numéro FINESS EJ 60 001 197 7 exploite le laboratoire de biologie médicale multisites CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE.

Le capital social et les droits de vote sont répartis comme suit :

Associés professionnels en exercice :	244 voix	–	244 voix
- M. Bruno CAZEAUD, cogérant :	1 part	–	1 voix
- M. Arnaud FOUCART, cogérant :	1 part	–	1 voix
- M. Arnaud MEIGNOTTE, cogérant :	2 parts	–	2 voix
- M. Frédéric MESNARD, cogérant :	119 parts	–	119 voix
- Mme Géraldine POUmareDES-DALEINE, cogérante :	1 part	–	1 voix
- M. Matthieu SECHET, cogérant :	1 part	–	1 voix
- M. Philippe MIARA, cogérant :	119 parts	–	119 voix
Sociétés de participation financière de professions libérales :	730 parts	–	730 voix
- SPFPL ALTER EGO GESTION :	302 parts	–	302 voix
- SPFPL SEVEN M :	214 parts	–	214 voix
- SPFPL BIO MESNARD I :	214 parts	–	214 voix
Associés professionnels extérieurs :	315 parts	–	315 voix
- SC CAZEAUD :	125 parts	–	125 voix
- SC FONCIERE SENEGAL :	95 parts	–	95 voix
- SC MESNARD.FC :	95 parts	–	95 voix

- Total : 1 289 parts – 1 289 voix

Article 2 :

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de la réalisation effective de l'ensemble des opérations susvisées.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise et notifié à :

- M. Bruno CAZEAUD, gérant de la société civile CAZEAUD, gérant de la SPFPL ALTER EGO GESTION et cogérant de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE ;
- M. Arnaud MEIGNOTTE, cogérant de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE ;
- M. Frédéric MESNARD, gérant de la SPFPL BIO MESNARD I, gérant de la société civile MESNARD.FC et cogérant de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE ;
- M. Philippe MIARA, gérant de la Société civile FONCIERE SENEGAL, gérant de la SPFPL SEVEN M et cogérant de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE ;
- M. Matthieu SECHET, cogérant de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE ;
- M. Arnaud FOUCART, cogérant de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE ;
- Mme Géraldine POUmareDES-DALEINE, cogérante de la SELARL CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE OISE-PICARDIE.

Une copie sera adressée au :

- Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de PICARDIE,
- Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens - Section "G",
- Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'OISE,
- Directeur de la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole de PICARDIE,
- Directeur de la Caisse du Régime Social des Indépendants de PICARDIE,
- Directeur général de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de Santé.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- D'un recours gracieux auprès du Préfet de l'Oise, sis 1, place de la préfecture - 60022 Beauvais cedex
  - D'un recours hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales et de la santé, sis 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP
  - D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS
- En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois

après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 5 :

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Oise et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de PICARDIE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 31 juillet 2015

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général absent,

Le sous préfet de Clermont

Signé

Paul COULON

ARS Ile-de-France / ARS Picardie

Objet : Arrêté n° 17/ARSIDF/LBM/2015 modifiant l'arrêté n°DOSMS-2015/172 du 2 juin 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LMV-LAB » sis 59 rue de Paris à VIARMES (95270).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Picardie

Vu l'arrêté n°DOSMS-2015/172 du 2 juin 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LMV-LAB » sis 59 rue de Paris à VIARMES (95270) ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu le décret du Président de la République du 5 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Christian DUBOSQ en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Picardie ;

Vu la décision du 06 juillet 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Picardie ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/157 du 4 juin 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Considérant que l'arrêté n°DOSMS-2015/172 du 2 juin 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LMV-LAB » sis 59 rue de Paris à VIARMES (95270) est entaché d'une erreur matérielle ;

ARRÊTE

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté n°DOSMS-2015/172 du 2 juin 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LMV-LAB » sis 59 rue de Paris à VIARMES (95270) est modifié comme suit :

Les termes :

- « CHANTILLY

12 avenue du Général Leclerc – Centre Médico-Chirurgical des Jockeys à CHANTILLY (60631),

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), immunologie (auto-immunité, allergie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESSE ET : 60 001 280 1 »

sont remplacés par les termes :

- « CHANTILLY

12 avenue du Général Leclerc – Centre Médico-Chirurgical des Jockeys à CHANTILLY (60631),

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), immunologie (auto-immunité, allergie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESSE ET : 60 001 280 1 »

Article 2 - Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 3 - Le responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé de Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture du département de l'Oise et de la région Picardie.

Fait à Paris, le 10 Août 2015

Pour/Le Directeur général

de l'Agence régionale de santé

Picardie

et par délégation,

La Directrice générale adjointe

Signé : Françoise VAN RECHEM

Pour/Le Directeur général

de l'Agence régionale de santé

Ile-de-France et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et

services aux professionnels de santé

Signé : Pierre OUANHNON

-94

-98